

VILLE DE
châteaurenard
DE PROVENCE



RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2024

SOMMAIRE

Partie I – LE CONTEXTE MONDIAL ET NATIONAL - page 4

Partie II – LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2023 - page 9

Partie III – SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE – page 13

Partie IV- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE – page 22

Partie V – CONCLUSION – page 40

Partie VI – ANNEXES – page 41

Débat prévu par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la gestion de la structure de la dette.

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire et le débat qu'il doit susciter constituent une étape essentielle de la procédure budgétaire de la collectivité. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat au sein du Conseil Municipal ; il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), a créé des dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales, selon lesquelles dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte des informations supplémentaires relatives au personnel (structure des effectifs, dépenses de personnel, durée effective du travail).

Le Budget Primitif 2024 devra répondre au mieux aux préoccupations des Châteaurenardais, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2024, ainsi que la situation financière locale.

PARTIE I. LE CONTEXTE MONDIAL ET NATIONAL

1.1. Croissance mondiale et européenne : entre incertitude et espoir de rebond

La Directrice Générale du FMI souligne que « *L'économie mondiale traverse la plus grande épreuve qu'elle ait connue depuis la seconde guerre mondiale* ».

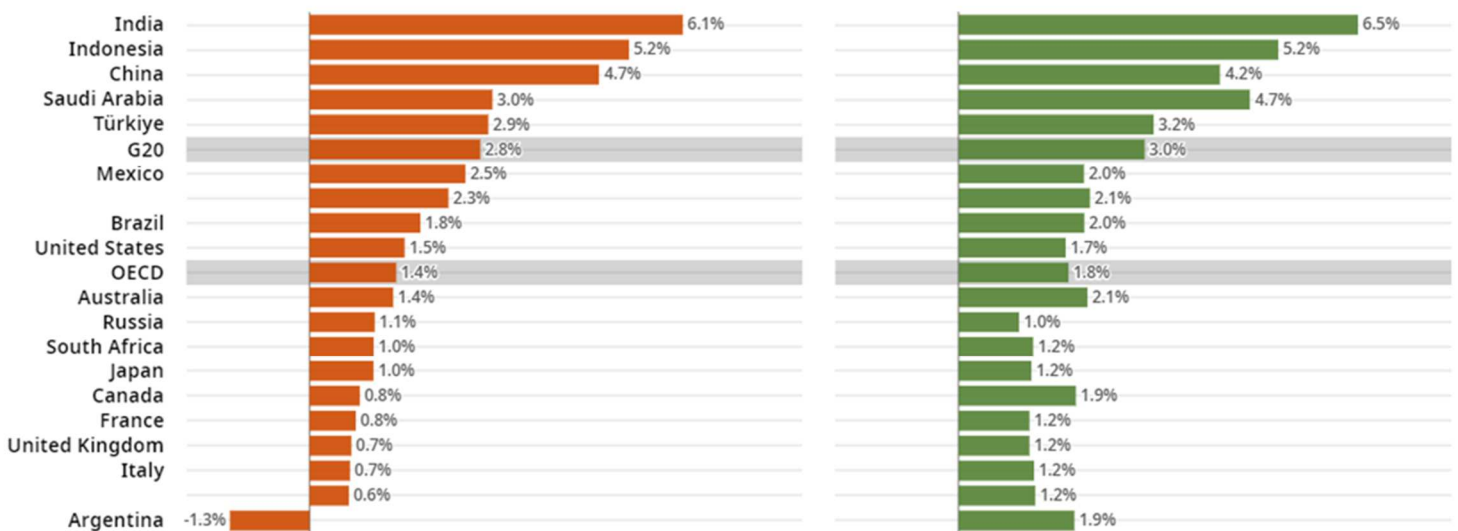
En effet, la croissance chute de 3,5% en 2022 à 2,9 % en 2023, et selon les dernières prévisions¹ de l'Organisation de coordination et de développement économiques (OCDE) la progression du produit intérieur brut (PIB) mondial pourrait atteindre que 2,7 % en 2024.

À mesure que l'inflation continuera de refluer et que les revenus réels s'amélioreront, l'économie mondiale devrait croître de 3 % en 2025.

Les écarts sont toutefois importants entre les régions du monde.

Les Etats-Unis affichent une hausse de 2,4 % en 2023 due notamment à la solidité du marché de l'emploi nord-américain et à la hausse des investissements, tout comme les pays émergents, particulièrement en Asie. La croissance reste élevée en Chine, devenant le principal contributeur de la croissance mondiale durant les cinq prochaines années, même si elle décélère, passant de 5,2 % en 2023 à 4,7 % en 2024.

Projections de croissance du PIB réel pour 2024 et 2025 : Glissement annuel en %

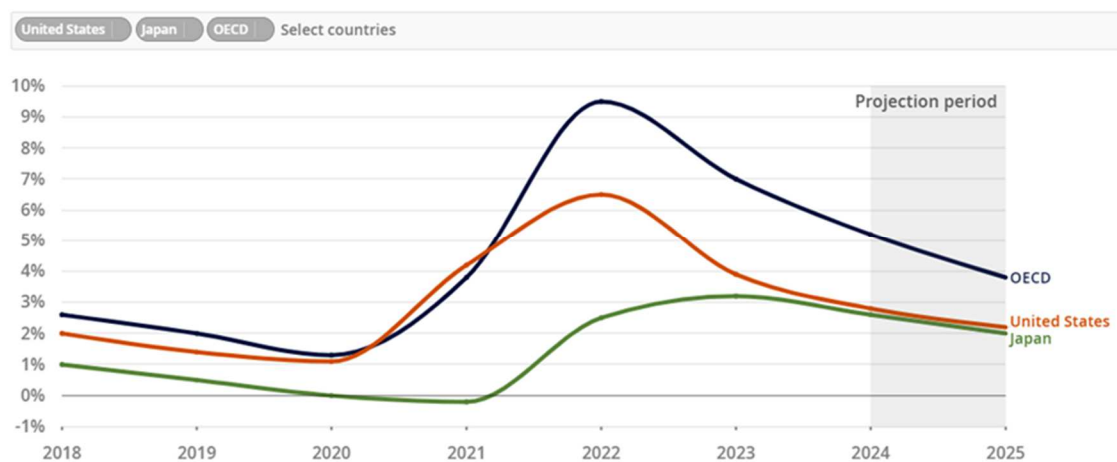


¹ Source Perspectives économiques de l'OCDE, mercredi 29 novembre 2023

L'inflation globale à l'échelle mondiale devrait passer de 7 % en 2023 - après avoir connu un pic de 8,7% en 2022- à 5,2 % en 2024. Ce ralentissement est principalement attribuable à la baisse des prix en Chine, notamment dans le secteur industriel au cours du deuxième trimestre 2023.

Et, en l'absence de nouveaux chocs d'ampleur liés aux prix des produits alimentaires et de l'énergie, l'inflation globale devrait retrouver des niveaux conformes aux objectifs fixés par les banques centrales dans la plupart des grandes économies d'ici la fin de 2025.

Inflation globale : Glissement annuel en %



De ce fait dans un contexte géopolitique toujours complexe et incertain, l'économie mondiale est confrontée à une période prolongée de faible croissance. En conséquence, celle-ci demeure nettement en deçà de la moyenne de croissance observée au cours des deux décennies antérieures à l'apparition de la pandémie

De son côté, l'économie européenne a tourné au ralenti en 2023, malgré une inflation en repli mais toujours élevée et un resserrement de la politique monétaire pour la juguler qui pèse sur l'investissement. Après plusieurs remontés des taux à partir de fin 2022, ils atteignent 4%, en septembre 2023, le plus haut niveau depuis 10 ans.

En ce début d'année 2024, la Banque Centrale Européenne (BCE) entre dans une nouvelle phase de stabilisation des taux d'intérêts, mais à un niveau relativement élevé, puisque ce dernier taux de dépôt qui fait référence, devrait être maintenu à minima jusqu'au deuxième semestre 2024.

La croissance du produit intérieur brut (PIB) se stabilise pour 2023 à 0,6% par rapport aux prévisions initiales de 1,2%². Après avoir atteint son pic au 1er trimestre 2023, l'inflation reflue progressivement pour atteindre 5,4% sur l'année 2023.

Néanmoins, la croissance devrait rebondir en 2024, à 1,3 % dans l'UE et 1,2 % dans la zone euro, grâce à la stabilité de l'emploi (taux de chômage prévisionnel autour de 6 %), aux augmentations de salaires et au repli de l'inflation. En l'absence de nouveaux chocs, elle devrait se situer autour de 2,4% en 2024 et de 2% en 2025.

L'Europe est donc confrontée à un défi complexe : réduire l'inflation, soutenir la croissance économique durable et maintenir la stabilité financière, tout en faisant face aux conséquences de la crise énergétique provoquée par sa dépendance aux hydrocarbures

² Dix Etats membres affichent un recul de leur richesse nationale. Le PIB allemand devrait s'effriter de 0,3 %, ce qui a un impact sur ses voisins aux économies imbriquées : Autriche (-0,5 %), Luxembourg (-0,6 %), Tchéquie (-0,4 %).

russes et la crise sanitaire. Le risque d'une nouvelle envolée des prix de l'énergie, compte tenu de ce contexte géopolitique très tendu ne peut être totalement écarté en 2024.

1.2. Les perspectives économiques et le contexte macroéconomique national

A. Une croissance modérée dans un contexte inflationniste toujours conséquent

Après une chute en 2020, dans le contexte de crise sanitaire, le produit intérieur brut (PIB) de la France avait connu un rebond, en 2021, de + 6,4 %. Si cette croissance du PIB s'est poursuivie en 2022, quoique de façon moins spectaculaire, à un niveau de + 2,5 %, elle s'atténue, désormais, en 2023, pour n'évoluer qu'à un niveau de + 0,8 % sur l'ensemble de l'année³.

Ce contexte de faible croissance, observée depuis la fin de la COVID, s'accompagne d'une progression inédite de l'inflation. En 2022, cette dernière a été atténuée par les mesures de « bouclier tarifaire », limitant la hausse des prix par rapport à ses voisins européens (5,2 %).

En revanche, pour 2023, l'inflation française s'établit à +5,7% en moyenne annuelle, et l'inflation hors énergie et alimentation à 4,0 %. Cette baisse, par rapport au pic de 7,3% atteint en février, est due notamment par le recul de l'inflation de l'alimentation et des produits manufacturés. En outre, les prix de l'énergie augmentent eux aussi moins vite, même s'ils connaissent encore des soubresauts liés à la hausse des tarifs réglementés de vente de l'électricité en août 2023 et aux tensions géopolitiques.

Selon les estimations de la Banque de France, le rythme des hausses de prix devrait poursuivre sa décrue et tomber à 2,5 % en 2024, tandis que l'inflation hors énergie et alimentation diminuerait plus lentement, à 2,8 %. La modération des hausses de prix de l'alimentation se poursuivrait, en lien avec le fort ralentissement des prix de production agroalimentaires observé depuis plusieurs mois.

En 2024, malgré une activité soutenue principalement par le rebond attendu de la consommation des ménages portée par la progression des salaires réels sur un rythme proche de celui de la productivité du travail, la hausse du PIB réel est estimée à 0,9 %.

³ Source : Projection de la Banque de France – décembre 2023

Contribution aux gains de pouvoir d'achat des ménages et gains de pouvoir d'achat par habitant

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Note : L'inflation est ici mesurée par l'évolution du déflateur de la consommation des ménages, qui peut différer de l'inflation IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé).
Sources : Insee jusqu'en 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

En effet, ces projections tiennent compte

- De la hausse des prix de l'énergie
- De la baisse de la demande mondiale adressée à la France influencées par les tensions géopolitiques (guerre en Ukraine) et économiques extérieures (Chine, Etats-Unis.)
- Du resserrement des conditions de financement des Banques centrales, nécessaire pour maîtriser l'inflation, engendrant un fléchissement de l'investissement privé.

En 2025, la croissance du PIB s'afficherait à 1,3% bénéficiant d'une amélioration de l'investissement privé par un moindre effet du resserrement des conditions monétaires et financières. L'impact négatif des hausses de taux d'intérêt sur l'investissement privé commencerait en effet à s'estomper et la consommation continuerait à soutenir fortement la croissance du PIB (pour 0,8 pp).

En 2026, ces tendances se renforceraient pour engendrer une reprise dynamique avec une croissance à 1,6 %.

B. Un déficit économique à surveiller

Pour le gouvernement français, l'année 2024 devra être celle de la baisse du déficit public pour s'inscrire dans la trajectoire de retour sous les 3% en 2027.

Pour atteindre l'objectif, l'Etat :

- Engage des économies à hauteur de 16 Md€, notamment grâce à la fin des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique.
- Mise sur la réduction des aides aux entreprises ainsi que sur sa politique de l'emploi à travers la réduction du nombre de contrats aidés et la réforme de l'assurance chômage.

Si le déficit public s'établit à 146,9 milliards d'euros en 2023 après 125 milliards en 2022, 162 milliards en 2021 et 208.2 milliards en 2020, la dette dépasse désormais les 3 000 milliards

d'euro. Rapportée au PIB, elle est certes en légère baisse depuis 2020 mais reste toujours au-dessus des 100%. En 2027, la part de la dette publique dans le PIB devrait baisser à 108.1%.

La poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses publiques devrait permettre de réduire le solde public à 1.4% en 2024, après une stabilisation à 5% du PIB en 2023 (6.5% en 2021 et 9% en 2020).

PARTIE II – LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

La pression budgétaire : le défi quotidien des collectivités territoriales

Sous l'effet de ce contexte national et des décisions gouvernementales déjà prises, les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales augmenteraient sous le poids des charges à caractère général (achats, contrats de prestations de services...) très fortement touchées par la hausse des prix, et des frais de personnel, alourdis notamment par la revalorisation du point d'indice. Plus précisément, au 1er janvier 2024, le personnel de la fonction publique a vu s'attribuer 5 points d'indice supplémentaires, soit environ 25 euros de plus par mois par agent. Le taux de la cotisation pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) sera réévalué d'un point.

Globalement, pour toutes les collectivités confondues les charges à caractère général sont en augmentation de 9,4 % (57,4 milliards d'euros : achats, contrats de prestations de services...) ; et les frais de personnel en hausse de 5,1 % (80 milliards d'euros).

Or la progression des recettes s'annonce dans l'ensemble insuffisante pour maintenir un niveau d'épargne équivalent à celui de 2023, voire 2022.

En 2024, les communes ne bénéficieront plus du dynamisme constaté en 2023 sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, principal impôt communal (59 % des recettes fiscales), qui avait augmenté de 9,4 % en raison d'une revalorisation forfaitaire de 7,1 % des bases. Les DMTO ne devraient pas retrouver immédiatement leur niveau de 2022, plombés par la crise immobilière.

En conclusion, dépenses en hausse, recettes peu dynamiques, la capacité d'autofinancement des collectivités sera, selon toute vraisemblance, à nouveau mise à mal en 2024 ; certaines d'entre elles n'échapperont donc pas à « l'effet ciseaux ».

Une Loi des Finances 2024 ; entre désendettement et verdissement

Pour atteindre les équilibres budgétaires attendus au niveau européen, le gouvernement opte pour une fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique et le renforcement de la lutte contre les fraudes.

La participation des collectivités locales au redressement des comptes publics est envisagée, avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5 % à l'inflation.

La maîtrise des dépenses doit aussi s'accompagner d'un renforcement de la qualité des dépenses, notamment en finançant des investissements indispensables pour assurer les transitions écologique et numérique, atteindre le plein emploi et s'assurer de la compétitivité des entreprises, notamment dans le cadre du plan « France 2030 ».

En vue de cette baisse souhaitée des dépenses publiques, l'Etat a engagé en 2023 une démarche de renforcement du pilotage, du suivi et de l'examen de ces dépenses par la mise en œuvre de revues de dépenses évaluant la qualité de l'action publique. L'objectif est de

générer des économies structurelles pour l'ensemble du secteur des administrations publiques, dont les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale.

La loi de finances, promulguée le 29 décembre 2023, prévoit de réduire le déficit public à 4,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2024, après 4,9% en 2023.

Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 146,9 milliards d'euros (+2,4 milliards par rapport au texte initial). La part de la dette publique se stabiliserait à 109,7% du PIB. Ces objectifs de déficit s'inscrivent dans la trajectoire fixée par la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027. En 2024, le montant du périmètre des dépenses de l'État est estimé à 491,9 milliards d'euros.

Les priorités affichées de Loi de Finances sont la lutte contre l'inflation et la protection du pouvoir d'achat des français, les investissements pour préparer l'avenir et tout particulièrement la transition écologique.

Aussi de manière plus précise, les principales mesures de la Loi de Finances sont

- En matière de transition écologique

La loi met en œuvre la sortie progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique en faveur des ménages, des entreprises et des collectivités locales.

En vigueur depuis 2022, le bouclier tarifaire pour l'électricité est maintenu. Pour les particuliers clients résidentiels, le gouvernement prévoit le maintien du bouclier tarifaire pour limiter la hausse de l'électricité à au plus 10%. Les ménages résidant dans des structures collectives (HLM, copropriétés...) pourront bénéficier de l'aide complémentaire des boucliers gaz et électricité collectifs. Le texte permet également au gouvernement de mettre en œuvre le bouclier tarifaire pour l'électricité au profit des micro-entreprises ou petites collectivités éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ainsi que de prolonger le dispositif d'amortisseur électricité.

Dans le but de financer en partie ces mesures, la taxe sur les profits exceptionnels des producteurs d'électricité est prolongée d'un an mais modifiée. Le prélèvement de l'État est limité à 50% de la rente des énergéticiens, contre 90% en 2023

Le budget est donc porté à 40 milliards d'euros avec 7 milliards d'euros de crédits supplémentaires.

Le ministère de la transition écologique voit ses crédits augmenter de 3,6 milliards d'euros.

- Pour les ministères et les effectifs publics

Le budget de l'Éducation nationale augmente de 4,1 milliards d'euros par rapport à 2023 pour revaloriser les rémunérations des enseignants à la rentrée scolaire 2023 et mettre en place le « pacte enseignant ». Les missions complémentaires du pacte enseignant sont provisionnées. Des brigades anti-harcèlement au sein des académies vont être créées.

Les crédits du ministère du travail sont rehaussés de 2,4 milliards d'euros.

4,7 milliards d'euros supplémentaires sont budgétés pour les ministères régaliens : la Défense dans la continuité de la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030, l'Intérieur conformément à la loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi) et la Justice en application de la loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice.

En 2024, le plafond d'autorisation des emplois dans la fonction publique d'État (FPE) augmente de près de 24 400 équivalents temps plein.

D'une part, l'objectif de réduction du déficit public et de la dette a pour conséquence un affaiblissement continu du soutien de l'Etat, des financeurs institutionnels et de l'autonomie financière des collectivités territoriales.

De plus, l'inflation et les mesures de revalorisation des rémunérations des fonctionnaires conduisent à une dégradation anticipée des équilibres des collectivités locales en 2023.

Les principales mesures pour les collectivités sont les suivantes

- En matière de dotation

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 millions d'euros (exactement comme en 2023), pour atteindre 27,24 milliards d'euros.

La hausse bénéficie essentiellement aux communes : 140 millions d'euros sont affectés à la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 150 millions d'euros à la dotation de solidarité rurale (DSR).

Néanmoins, la DGF a été plus que divisée par deux en 10 ans

Des mesures ciblées pour les départements sont prévues, comme l'abondement de près de 53 millions d'euros du fonds de sauvegarde.

Un nouveau régime zoné d'exonérations fiscales et sociales « France ruralités revitalisation » (FRR) est institué. Les redevances des agences de l'eau sont réformées.

Une compensation par l'État est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.

- Renforcement du fonds vert

Il s'élève à 2,5 milliards d'euros, dont 1,1 milliard d'euros de versements envisagés pour 2024. Une partie sera fléchée vers les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

Par ailleurs, la loi de finances instaure l'obligation pour les collectivités et les groupements de plus de 3.500 habitants de se doter d'un « budget vert », c'est-à-dire un document budgétaire présentant l'impact environnemental de leurs dépenses. Il s'agira, de mettre en évidence les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France.

Les collectivités ont aussi la possibilité « d'identifier et d'isoler » la part de leur endettement consacrée à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux, ce que l'on appelle couramment la « dette verte ».

- Report de la suppression de la CVAE

La loi de finances 2023 avait prévu la suppression sur deux ans de la CVAE, dont le montant avait été divisé par deux au titre de l'année 2023 et qui devait intégralement disparaître à compter de l'année 2024.

Hors, la loi reporte la suppression de la CVAE : les taux de la CVAE seront ainsi diminués de 25 % par an entre 2024 et 2026 avant que la contribution ne soit définitivement abrogée en 2027.

Le mécanisme de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de la contribution économique territoriale (CET) est aménagé pour tenir compte de cet étalement de la suppression de la CVAE. Toutefois, afin de faire un geste immédiat en faveur des PME, la loi supprime dès 2024 la cotisation minimale de 63 euros à laquelle étaient soumises les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 euros.

- Revalorisation de la taxe foncière

Comme depuis trois ans désormais, la taxe foncière va augmenter en 2024 de +3,9 % à cause de l'inflation qui se répercute sur les valeurs locatives servant notamment de base à son calcul (+ 3,4 % en 2022, + 7,1 % en 2023).

PARTIE III – SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

L'évaluation de la réalisation

L'année 2023 s'achève sur un volume global de dépenses prévisionnel (toutes sections confondues) de 29, 544 M€ et de recettes de 31, 273 M€.

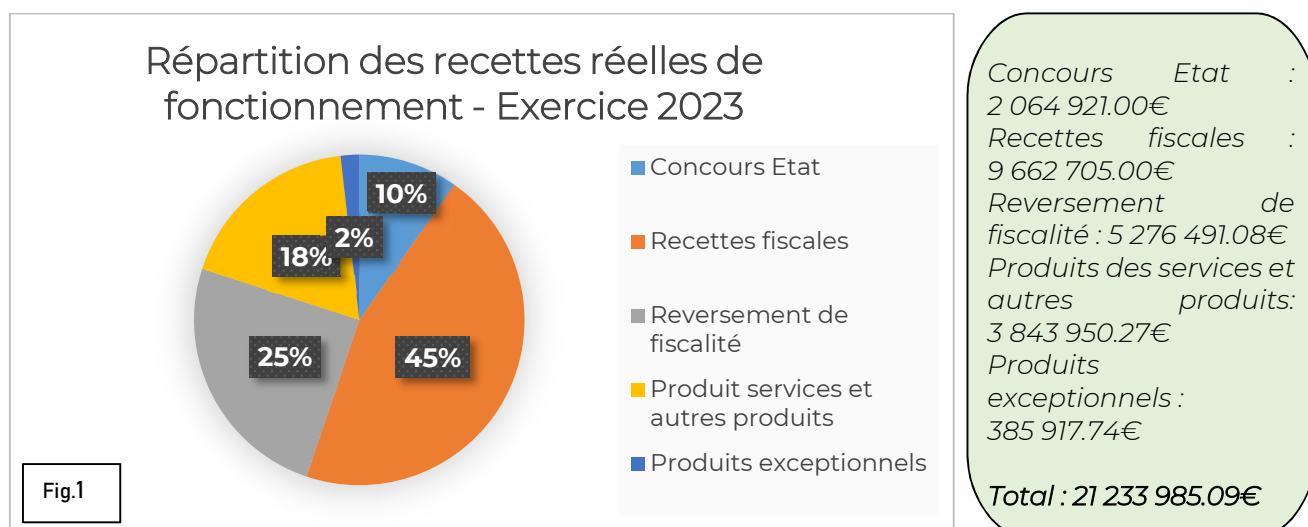
Les restes à réaliser sont au 31 décembre 2023 de 2, 292 M€ en dépenses pour 2, 448 M€ en recettes.

Le résultat global prévisionnel, de l'année 2023 présente un excédent positif de 1, 886M€.

A. La section de fonctionnement

L'année 2023, dans la continuité de l'année 2022, a été fortement impactée par l'inflation. Ce qui a demandé aux collectivités territoriales de faire preuve d'adaptabilité budgétaire et de renforcer les efforts de gestion déjà amorcés, depuis quelques années maintenant.

Ci-dessous, on peut analyser la répartition des volumes budgétaires, des dépenses réelles et des recettes réelles de fonctionnement.



L'évolution des recettes de fonctionnement est essentiellement liée à la progression des recettes fiscales et au maintien des produits des services.

La majoration du coefficient d'actualisation de la taxe foncière à 7.1%, votée dans la loi de finances en 2023, ainsi que la dynamique des bases, ont généré une hausse du produit fiscal de 9.9% (+878K€).

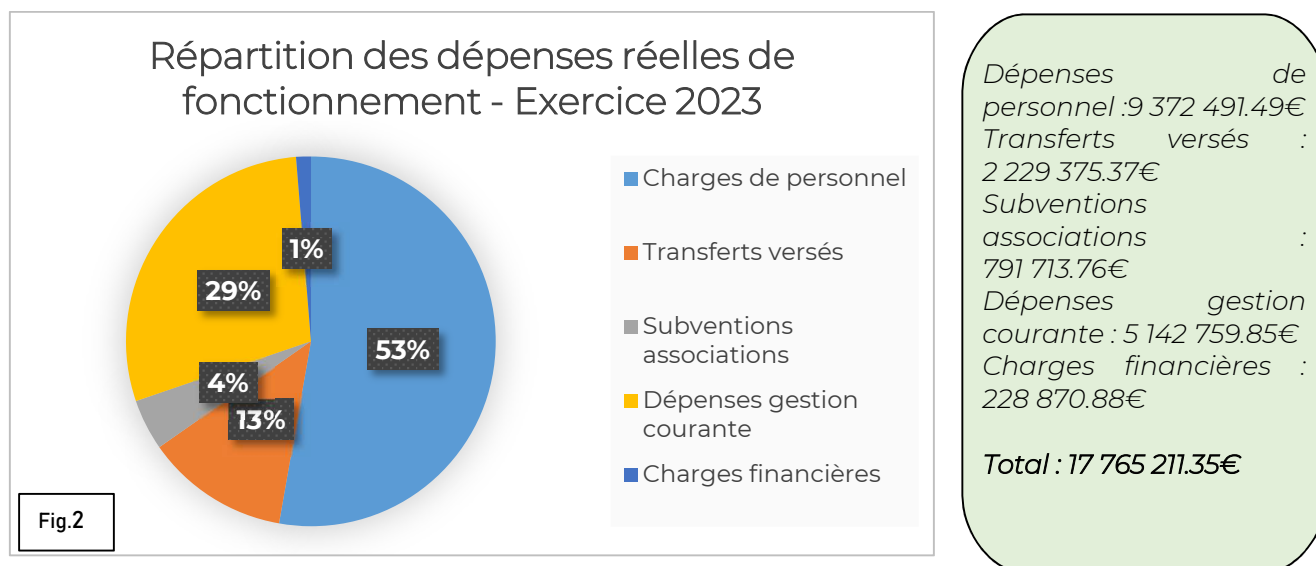
L'évolution des produits des services confirme la reprise constatée en 2022 et se stabilise en 2023 (+1%).

L'évolution du marché financier et des taux d'intérêts, est venue impacter les administrés en rendant l'accès à l'emprunt plus contraignant voire impossible, ayant pour conséquence une baisse des transactions immobilières. Ainsi, comme déjà constaté lors de la décision modificative, les droits de mutation ont connu une forte baisse sur l'année 2023, constatée à -269K€ soit -28.91%.

Les dotations de l'Etat ont été maintenues au niveau de 2022.

Enfin à l'échelle intercommunale, la dotation de solidarité communautaire a été versée à hauteur de 661K€ et l'attribution de compensation a été de 4 614K€. La baisse de cette attribution (-152K€) est liée au transfert de la compétence « gestion du pluvial urbain » transférée à Terre de Provence.

Malgré un contexte économique financier et social austère, la Commune a néanmoins réussi à contenir l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement.



Comme en 2022, les charges de personnel représentent 53% des dépenses réelles de fonctionnement, avec une évolution de 0,59% du coût de la masse salariale. Cette dernière tient compte de l'évolution du point d'indice appliquée en 2023.

Le soutien financier auprès des partenaires institutionnels et locaux tels que les associations n'a pas failli. D'ailleurs ces dernières répondent toujours présentes pour accompagner la Ville dans ses animations, et ses actions en faveur de la population.

Le soutien financier auprès du CCAS a été revu à la hausse, afin de permettre d'une part, d'accéder au besoin de berceaux supplémentaires en crèche et d'autre part, de faire face aux augmentations liées au contexte national.

Concernant les participations aux budgets annexes que sont l'espace culturel et festif de l'étoile ainsi que le parking du centre-ville, elles ont été respectivement, maintenues pour l'une et revues à la hausse pour l'autre.

Concernant les dépenses de gestion courante, l'augmentation des fluides représente 29% soit 300K€ de plus qu'en 2022. La mise en place de l'extinction de l'éclairage public la nuit, la campagne de modernisation de ce dernier et les efforts collectifs de diminution de consommation ont permis de maîtriser cette hausse.

En parallèle, les autres dépenses courantes sont en baisses de 243K€ (-6%).

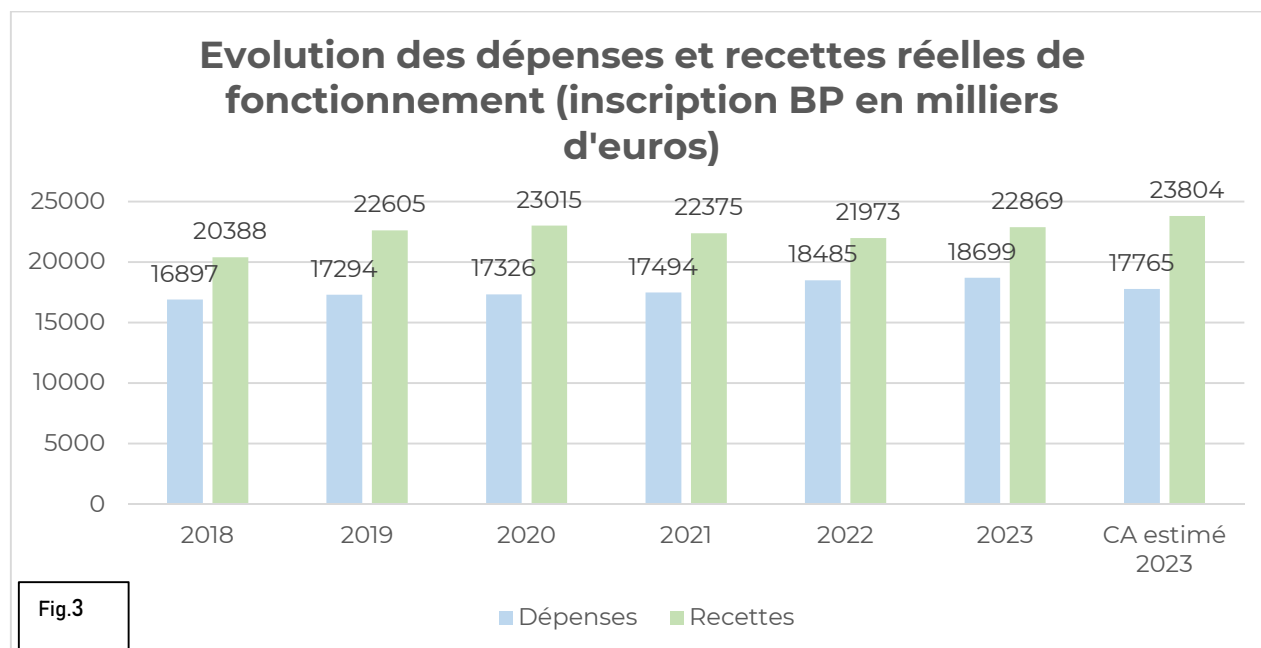
Celle-ci s'explique, entre autres, par le prélèvement de la LOI SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) qui n'a pas été effectué en 2023 car la Commune avait, lors des années précédentes, investi directement ou indirectement, en travaillant avec les bailleurs, dans la création de logements sociaux. Sans cela, le prélèvement aurait été de 182 K€.

Il est également intéressant de noter que la modernisation des outils numériques, la dématérialisation et l'évolution des usages au sein des services municipaux, impactent favorablement la consommation de papier, qui au-delà de l'économie générée, s'inscrivent

dans une démarche de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

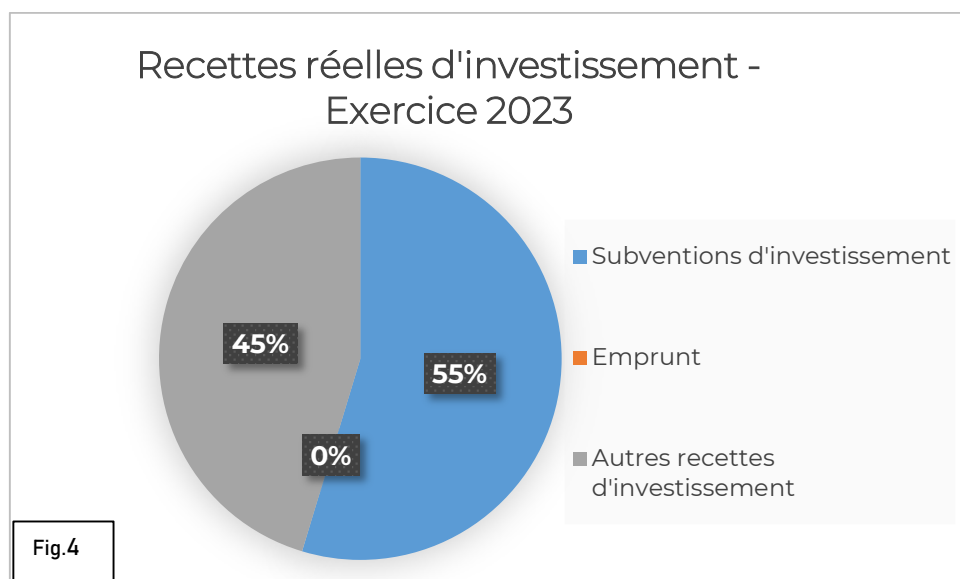
En outre, le dynamisme des animations en centre-ville n'a eu de cesse de se confirmer, aussi bien à travers les fêtes traditionnelles, que les animations sportives, comme la descente urbaine, les animations culturelles telles que la fête médiévale, l'Américan Fox Festival ou encore la semaine des traditions provençales.

Il est important de souligner qu'avec une inflation constatée au 31 décembre 2023 de 5.7%, la Commune a réussi par des efforts de gestion considérables à stabiliser ses dépenses, puisque, l'évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement (estimée au 31/12/2023) n'est que de 0.45%, par rapport à 2022. En complément, il est à noter, que les recettes réelles de fonctionnement évoluent plus vite (+2%) que les dépenses de fonctionnement.



B. [La section d'investissement](#)

Le résultat prévisionnel d'investissement est déficitaire (restes à réaliser compris) de 1 501K€. Ce déficit s'explique entre autres, par une réalisation ambitieuse du programme d'investissement et par des baisses de recettes inhérentes à la collectivité.



*Subventions
d'investissement :
1 855 356.42€
Emprunt : 0.00€
Autres recettes :
1 537 639.19€*

Total : 3 392 995.61€

La Commune a fait le choix, en 2023, de ne pas réaliser d'emprunt, afin de ne pas obérer les marges de manœuvre des années futures mais aussi, de désendetter la Ville.

En parallèle, la recette liée à la taxe d'aménagement a été touchée par deux événements majeurs. Le premier est un changement de loi qui transfère une partie de cette recette à l'agglomération, venant, ainsi, diminuer la part revenant à la Commune. Le second est d'ordre technique, s'agissant d'une problématique informatique côté trésor public, entraînant un retard de versement pour les collectivités. De plus, cette recette est étroitement liée au contexte des marchés financiers et des taux d'intérêt défavorables à la construction. Ainsi, le montant de la recette encaissée a été diminué de 464K€ en 2023.

Le fonds de compensation de la TVA alloué à la Commune en 2023 a été de l'ordre de 1,046K€, soit une baisse par rapport à 2022 de 946K€.

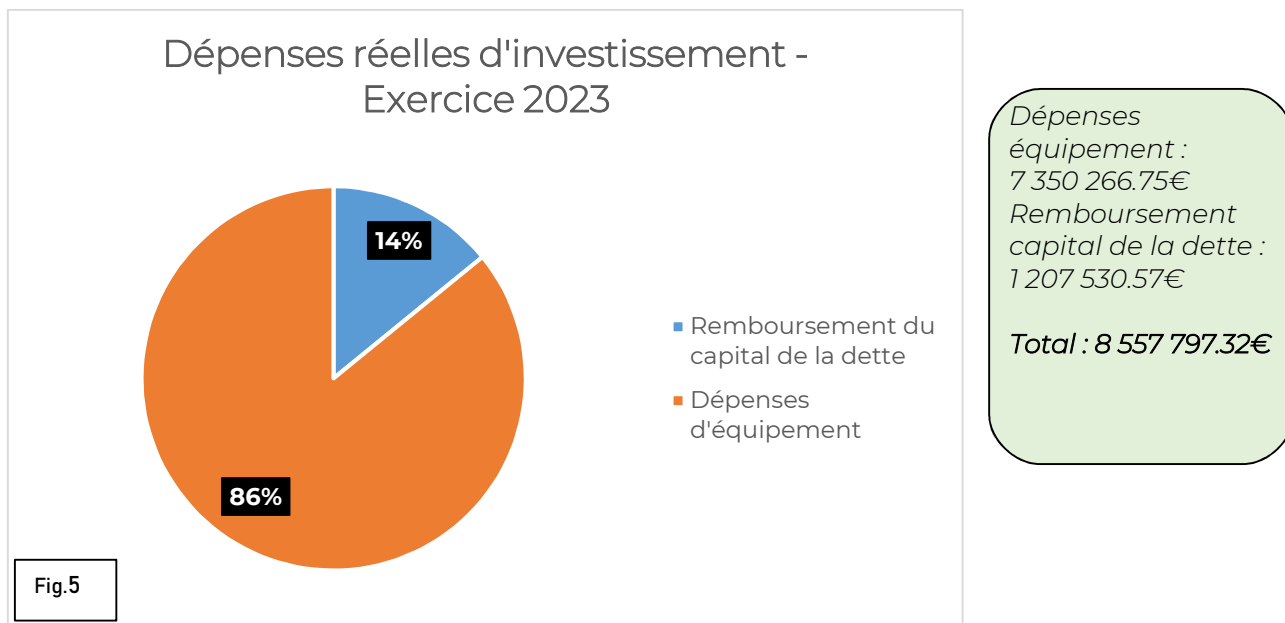
Côté subventions, la Commune a continué de solliciter les financements institutionnels.

Elle a pu bénéficier du fonds vert, dispositif de l'Etat, pour le projet d'isolation de l'école de la Pavillonne et pour la phase deux de la modernisation de l'éclairage public.

Les dispositifs Dotation de Soutien à l'investissement Local et Dotation des Equipements des Territoires Ruraux ont également été attribués à la Commune.

La Région et le Département ont également accordé des subventions à la Commune à travers des projets d'équipements comme des projets de réhabilitation de bâtiments ou de voiries, menés sous le prisme de la transition énergétique.

Enfin, le dossier du Contrat Départemental de Transition Ecologique a été déposé auprès du Département pour le projet du centre nautique multifonctionnel.



Les dépenses d'investissement, restes à réaliser compris, s'exécutent à hauteur de 87%.

Sur le volet foncier, la révision du plan local d'urbanisme, a démarré. Cette révision s'articule autour de différents objectifs. Conformément à notre Projet de Territoire, on retrouve, l'inscription de la transition écologique et énergétique comme fil rouge du projet, la préservation de l'identité, la qualité de vie et les équilibres environnementaux de Châteaurenard en maîtrisant le développement urbain et en programmant une croissance raisonnée du territoire. Cette révision s'articule aussi autour de l'optimisation de l'utilisation du foncier en réexaminant les zones à urbaniser et en privilégiant l'utilisation des friches et la résorption des dents creuses pour le développement urbain de la Commune, tout en conservant un gabarit d'immeuble cohérent avec l'existant et l'identité communale.

En 2023, les phases de diagnostic ont été effectuées et le projet d'aménagement et de développement durable a été réalisé.

La convention d'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat a été signée pour la période 2023-2027.

Concernant l'opération d'aménagement du quartier gare, le permis de construire, déposé par l'aménageur Aquipierre, est en cours d'instruction. En outre les travaux de viabilisation et réseaux divers ont débuté.

En centre ancien, concernant l'opération de rénovation, les démolitions ont commencé.

Sur le volet transition énergétique, la deuxième phase de modernisation de l'éclairage public a été effectuée, une étude d'opportunité et de faisabilité d'un réseau de chaleur a été engagée. Afin de répondre au décret tertiaire et de pluriannualiser les travaux de performance énergétique sur les bâtiments concernés par le décret, la Commune a réalisé des audits énergétiques.

En lien avec le développement durable et dans l'objectif d'améliorer l'accueil et le confort des élèves dans les écoles de la ville, des travaux d'isolation thermique par l'extérieur ainsi que l'isolation du plancher de l'école de la Pavillone ont été effectués.

De plus, pour lutter contre la chaleur en période caniculaire, des travaux de rafraîchissement dans les grandes salles d'accueil des écoles Gabriel Péri, La Pavillone, Roquecoquille, et l'Argelier ont été effectués ainsi que les travaux pour la pose de 52 ventilateurs dans les

classes de l'école Pic Chabaud.

Enfin, divers travaux d'aménagement ont eu lieu sur l'ensemble des écoles de la Ville, et le plan de renouvellement du matériel informatique s'est poursuivi avec le remplacement des ordinateurs dans les classes maternelles ainsi que la dotation en matériel de reprographie complémentaire pour les écoles primaires. Des outils de sécurité informatique ont été installés afin de protéger à la fois nos écoliers et notre infrastructure.

Côté modernisation de l'action publique, l'ensemble des sites communaux, écoles comprises, ont été raccordés à la fibre optique opérateur. Deux nouvelles rocade informatives en fibre noire (fibre appartenant à la Ville) ont été réalisées afin de répondre d'une part, aux besoins d'extension du réseau de vidéoprotection et d'autre part, à la nécessité de moderniser et de fiabiliser la liaison réseau VDI (Voix Données Images) vers l'Espace Culturel et Festif de l'Etoile.

Une mise à niveau des anciennes fibres noires a permis d'augmenter significativement la bande passante du cœur de réseau informatique de la Commune et de pérenniser son installation pour assurer la continuité de service.

En parallèle, les services municipaux, continuent de s'engager dans la voie de la dématérialisation, en modernisant leurs procédures et leurs outils informatiques (application Chato et Moi, dématérialisation de la chaîne comptable, logiciel de gestion des associations).

Sur le plan sécuritaire, la vidéoprotection a été étendue aux bâtiments de la médiathèque et des services techniques municipaux, le stade Pierre de Coubertin, au boulevard Gambetta/Avenue de la gare, au cimetière. Des travaux de génie civil ont été menés pour permettre ce déploiement.

De plus, la Commune a fait le choix de se doter de 10 caméras piétons pour ses policiers municipaux, et d'acquérir des barrières anti-intrusion pour protéger les manifestations dans la Ville.

Côté bâtiments culturels, des travaux d'étanchéité sont en cours à la médiathèque et des travaux de reprise du forage et du système de chauffage sont engagés à l'espace culturel et festif de l'étoile.

Dans le cadre de la préservation du patrimoine, les travaux de sécurisation et de mise en valeur du Château ont continué et seront achevés en 2024.

Afin d'améliorer le cadre de vie, le Vallon de la Roquette, poumon vert de la Ville, a vu son parcours VTT refait, ainsi que le parking des oliviers. Le parcours d'orientation a été repris en ajoutant 30 bornes supplémentaires ainsi qu'un parcours jeunes enfants et draisienne pour le plaisir des plus petits.

Des opérations de voirie ont été effectuées, sur différentes artères de la Ville, telles que la rue Berthelot, la 1^{ère} DFL, l'avenue Jean Bouin, le boulevard Joliot Curie, l'aménagement du parking du cimetière ou encore le trottoir des Iscles.

Ces opérations ont été réalisées dans le but de sécuriser, embellir et végétaliser, ces lieux de vie qui sont au cœur de plusieurs quartiers de la Commune.

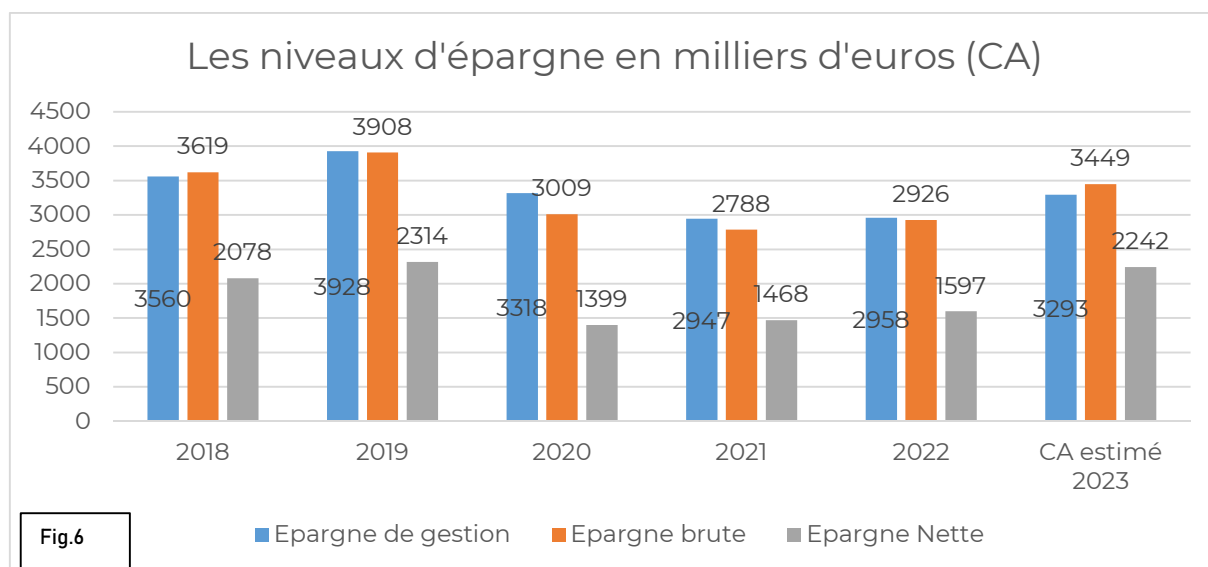
La place Victoire a été refaite en dallage de pierre et en création d'espace perméable, végétalisé, offrant ainsi, un espace accueillant en cœur de Ville, répondant aux priorités d'aménagement fixées par la convention Petite Ville de Demain.

Enfin, pour permettre aux familles de profiter pleinement de ces espaces publics des aires de jeux ont été installées, sur le site de la Rotonde et de la Voie Verte, au jardin de la Marseillaise, à proximité de l'école Roquecoquille.

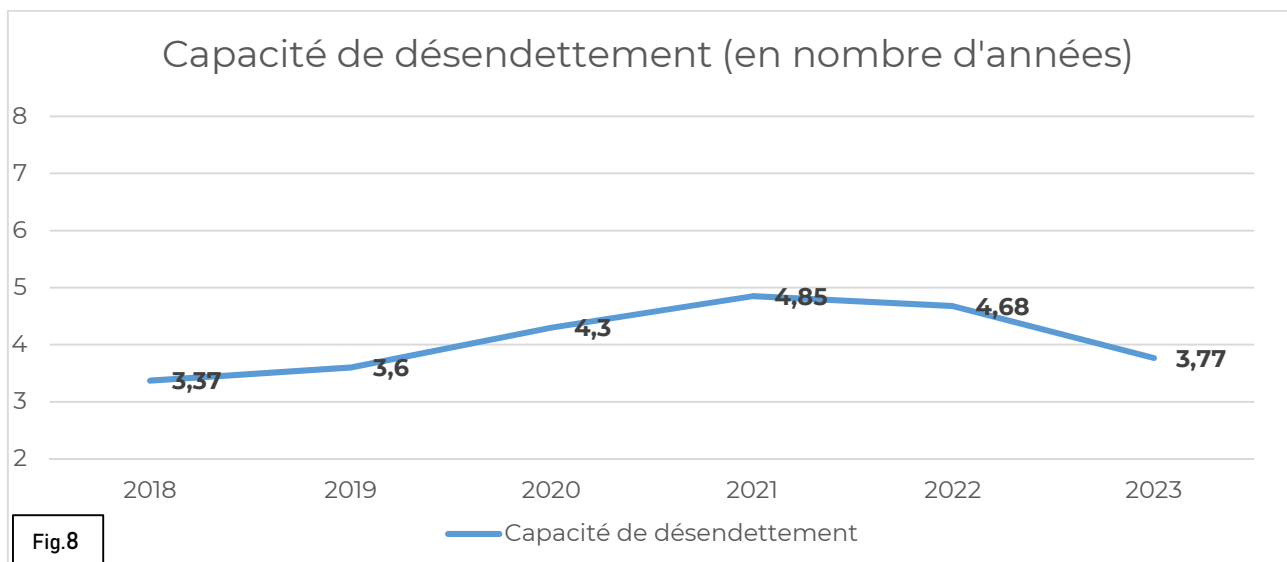
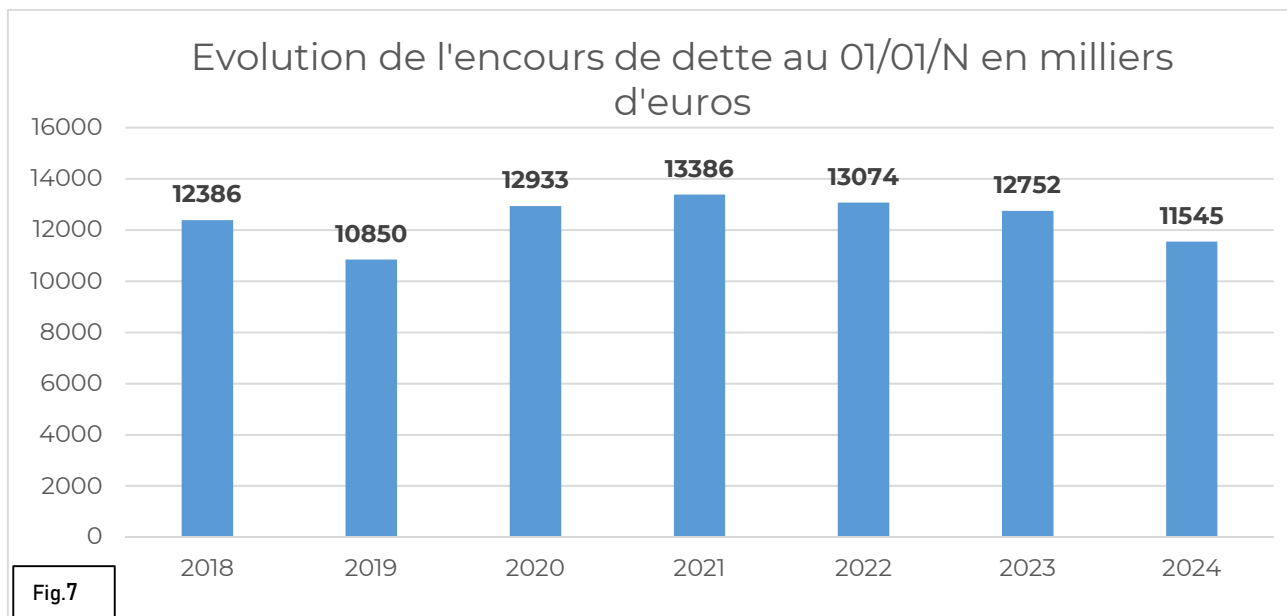
Sur le volet sportif, le sol du gymnase C a été entièrement rénové, le système d'arrosage du stade d'Honneur Coubertin a été refait, les clôtures des tennis ont été reprises. Enfin, le projet de création du centre nautique multifonctionnel se poursuit avec le rendu par le groupement de maîtrise d'œuvre de l'avant-projet définitif fin décembre.

Sur le volet économique, la Société Publique Locale Grand Marché de Provence a terminé la construction du pôle logistique, bâtiment exemplaire, en terme de performance énergétique et porteur pour l'économie du monde agricole.

L'année budgétaire 2023 se termine sur un résultat global prévisionnel excédentaire, qui a permis de désendetter la Ville, par la non contractualisation d'un emprunt, tout en réalisant, à nouveau, une campagne d'investissement ambitieuse. De plus, la gestion très rigoureuse et la volonté de capitaliser tous les efforts d'économies engagés ces dernières années ont permis, en 2023, de reconstituer l'épargne brute, à un niveau comparable au début de mandat, avant la crise sanitaire.



L'épargne brute, tenant compte du résultat exceptionnel, est estimée au 31 décembre 2023 à 3 449K€, soit 523K€ de plus qu'en 2022. Cette évolution combinée à la non contractualisation d'un emprunt en 2023, permet d'estimer la capacité de désendettement de la Commune à 3.77 années, comme illustré ci-dessous (Fig.8)



A. [Les budgets annexes de la Ville](#)

Le tableau ci-dessous présente la liste des dépenses et des recettes réelles prévisionnelles des services suivants :

2023	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	Dépenses réelles d'investissement	Recettes réelles d'investissement
PARKING CENTRE VILLE	169 532.12€	192 763.28€	29 891.31€	78 117.37€
LOTISSEMENT CHAIX	130 657.49€	3 426 182.70€	3 838 299.79€	0.00€
CAVEAUX FUNERAIRES	0.00€	100 302.01€	0.00€	0.00€
ESPACE CULTUREL ET FESTIF DE L'ETOILE	302 983.27€	469 672.82€	72 861.83€	12 471.42€
REVITALISATION DU QUARTIER GARE	13 204.53€	78 172.63€	94 756.95€	0.00€

PARTIE IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE

Le budget de l'exercice 2024, est construit à partir de principes budgétaires rigoureux au profit des objectifs ambitieux et réalistes du mandat.

Ainsi, pour rappel, les grands principes ci-dessous seront appliqués :

- Une volonté affirmée d'efficacité économique, passant par la recherche du meilleur service public, dans le but d'améliorer la qualité de vie et la proximité, pour un coût optimisé.
- Une prospective financière actualisée périodiquement, afin de laisser à la fin du mandat, une situation financière de la ville de Châteaurenard saine, c'est-à-dire sans risque au regard des différents indicateurs financiers.
- La conciliation d'un niveau d'investissement permettant la réalisation de projets structurants pour les Châteaurenardais avec un endettement maîtrisé.
- La stricte maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement afin de parer au contexte actuel et aux contraintes énormes qui pèsent sur les collectivités dans leur contribution au redressement des finances publiques.

Cette volonté de la municipalité se traduira notamment par :

- La stabilité de la fiscalité directe locale. Les taux d'imposition de la taxe foncière bâtie et non bâtie n'augmenteront pas, afin de préserver le pouvoir d'achat des Châteaurenardais.
- Le soutien de la Ville au monde associatif, tout en travaillant sur le recensement des avantages en nature, permettant de valoriser le soutien général apporté aux associations.
- Un programme d'investissement réaliste, permettant de dégager les marges de manœuvre nécessaires à la réalisation des derniers grands projets du mandat, que sont le centre nautique multifonctionnel, l'accueil de loisirs sans hébergement et l'extension de la crèche municipale.

A travers la Société Publique Locale, la Ville poursuivra le projet de développement économique de la filière agricole à travers la concession du cœur de MIN.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes de fonctionnement

A.1. Les dotations reçues

La loi de finances 2024 a prévu un maintien des dotations pour les communes de notre strate.

Ainsi, le montant perçu en 2023, peut être reconduit à hauteur de 2,064K€, dont 1,284K€ de Dotation Globale de Fonctionnement.

Au niveau du territoire intercommunal, les reversements de fiscalité devraient être, eux aussi, maintenus. Ainsi, le produit prévisionnel est de 4,615K€ pour l'attribution de compensation, et 661K€ pour la dotation de solidarité.

A.2. Les produits des services et autres produits

L'année 2023 a confirmé le dynamisme des recettes provenant des services municipaux. Toutefois, il a été constaté une baisse significative des droits de mutation. C'est la raison pour laquelle, la prévision de recettes pour 2024, sera effectuée en tenant compte de ce paramètre et de la tendance actuelle du marché immobilier, à savoir une stagnation voire une baisse des transactions immobilières. Ainsi, ce poste de recettes sera prévu en baisse de 10%. Les produits des services seront, quant à eux, revus en tenant compte du réalisé et d'une majoration très prudente d'1%.

A.3. La fiscalité

Les bases fiscales de la Ville sont identiques depuis 1970, l'Etat n'ayant pas encore réévalué ces dernières.

La municipalité, cette année encore ne souhaite pas revoir les taux d'imposition de la taxe foncière bâti et non bâti.

Pour rappel, depuis la réforme fiscale de la taxe d'habitation, la Commune ne perçoit plus cet impôt directement et reçoit une compensation figée dans le temps, de l'Etat pour pallier cette perte de recette directe.

Comme évoqué précédemment, La loi de Finances 2024 prévoit une revalorisation des bases à hauteur de 3.9%.

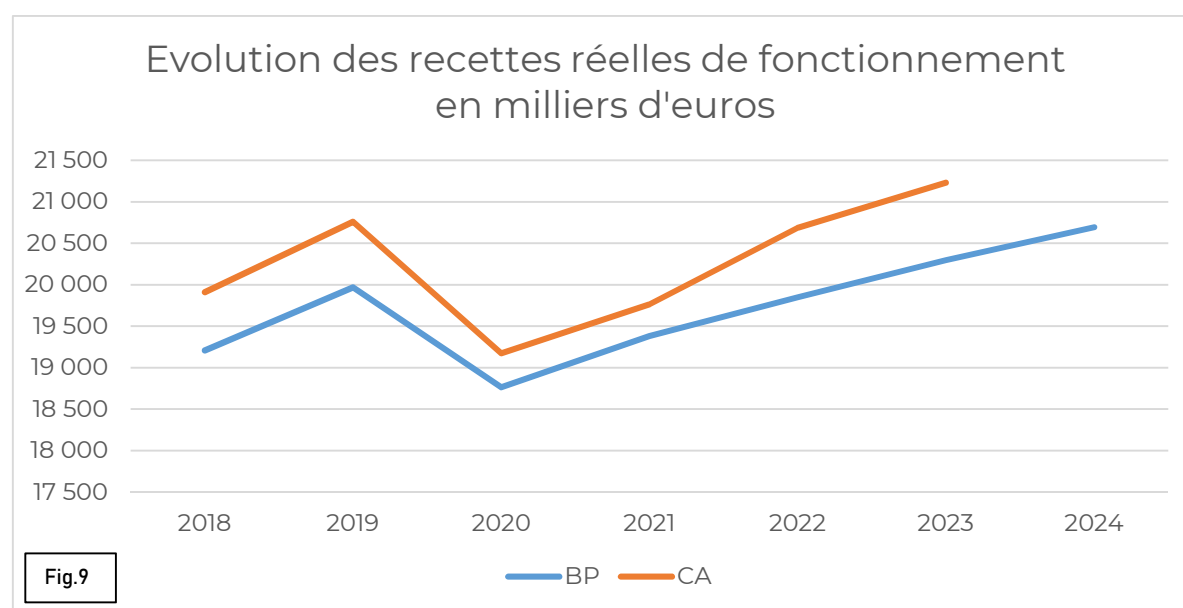
La Commune a fait le choix de retenir dans ses prévisions 2024, une revalorisation à hauteur de 3.4% sur la partie habitation soit un volume de recette estimé de 274K€.

A.4. Liquidation du syndicat intercommunal de Villargelle

Le syndicat intercommunal de Villargelle a été dissous au 31 Décembre 2023.

Après passage des dernières écritures comptables, intégration de l'actif et clôture budgétaire de ce dernier, les deux Communes membres, à savoir Noves et Châteaurenard, devront intégrer l'excédent résiduel du syndicat dans leur budget respectif.

Pour l'heure, le montant revenant à Châteaurenard n'est pas arrêté par délibération. Il convient donc d'attendre cet acte pour intégrer budgétairement la soulte revenant à la Ville. C'est pour cela que lors de la construction budgétaire cette recette ne sera pas inscrite, elle fera l'objet d'une décision modificative.



B. Les dépenses de fonctionnement

Même si les prévisions économiques annoncent une baisse de l'inflation, la Commune a fait le choix de construire son budget 2024, dans la même volonté que celle retenue, les années précédentes, à savoir, préserver les marges de manœuvre de la section de fonctionnement, garantir une gestion rigoureuse, pour préserver les capacités d'investissement de la Commune.

B.1. La gestion des ressources humaines

Dans les communes de notre strate, les dépenses de personnel représentent entre 55% et 60% des dépenses de fonctionnement. Le pilotage de la masse salariale revêt par conséquent un caractère éminemment stratégique répondant à des contraintes multiples et parfois contradictoires (légalité, équité, maîtrise, compétitivité...).

A Châteaurenard, un cadre de vie préservé, sûr et attractif, une politique éducative ambitieuse, l'organisation d'évènements traditionnels et festifs permettant à la ville de rayonner, une modernisation continue de la relation aux citoyens sont des axes politiques forts dont le succès repose sur l'implication quotidienne des agents de la collectivité.

Dans un environnement de plus en plus complexe et incertain, amplifié par le contexte macro-économique actuel, les agents communaux doivent continuellement s'adapter aux mutations de la société et aux attentes des administrés. Evolutions des métiers, développement du numérique, transition écologique... Autant de défis que doivent, chaque jour, relever les agents territoriaux.

Afin de répondre à ces enjeux, la politique des Ressources Humaines de la ville de Châteaurenard comporte 4 axes stratégiques et pluriannuels visant à :

- Piloter la masse salariale et anticiper les besoins RH de demain,
- Développer les postures managériales à travers le partage de la fonction RH,
- Valoriser les compétences et accompagner les parcours professionnels,
- Améliorer la qualité de vie au travail et conforter les relations sociales.

Dans ce cadre, la Direction des Ressources Humaines poursuit ses missions d'administration du personnel et d'accompagnement des agents. En outre, elle s'est réorganisée afin de :

- Développer une vision prospective et identifier les besoins en compétences,
- Travailler les organisations avec les services afin qu'elles répondent aux besoins des usagers à travers le projet de mandat,
- Réduire les écarts observés grâce à des actions ciblées (formation, mobilité, recrutement...),
- Accompagner les cadres dans le développement de leur posture managériale,
- Communiquer sur les actions auprès des élus, des managers et des agents.

Cette démarche marque la volonté de déployer une politique RH sécurisante, garantissant une continuité et une qualité de service, porteuse de sens, d'équité et de qualité de vie au travail.

En préparation du budget primitif 2024, la masse salariale devrait s'établir à 9 610 619,90€, soit 50.35% des dépenses prévisionnelles de fonctionnement.

Cela constitue une augmentation de 2.54% par rapport au réalisé 2023.

I. Composition des rémunérations et principaux facteurs d'évolution

- Composition de la rémunération brute annuelle du personnel 2023 (hors charges patronales):

- o Traitement indiciaire : 5 056 068 €
- o Nouvelle bonification indiciaire : 43 115 €
- o Régime indemnitaire : 821 393 €
- o Prime annuelle : 192 057 €
- o Supplément familial de traitement : 41 916 €
- o Astreintes : 31 680 €
- o Heures supplémentaires et complémentaires : 34 863 € HC + 147 338 € HS
- o Avantages en nature : 17 397 €

- Facteurs d'évolution exogènes :

- o Valeur du point d'indice : 4,92 € bruts depuis le 1^{er} juillet 2023 (+1,5%)
- o Montant du SMIC horaire revalorisé au 01/01/24 : 11,65 € (+ 1,13% soit 1766,92 € bruts/mois).
- o Revalorisation des carrières : attribution de 5 points d'indice à tous les agents,

- Facteurs d'évolution endogènes :

- Inflation mécanique liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) évaluée à +1%.
- L'objectif de poursuivre l'optimisation et la modernisation du fonctionnement de l'administration est toujours au cœur des réflexions.

II. Etat prévisionnel des effectifs (budget VILLE)

Evolution des effectifs permanents - VILLE	2021	2022	2023	2024
Fonctionnaires titulaires (et stagiaires)	170	167	160	160
Contractuels sur emplois permanents	39	46	49	46
TOTAL	209	213	209	206

Effectifs prévisionnels			01/01/2024
Administrative	A	Attachés territoriaux	5
	B	Rédacteurs territoriaux	10
	C	Adjoint administratifs territoriaux	38
Technique	A	Ingénieurs territoriaux	3
	B	Technicien territoriaux	9
	C	Agents de maîtrise	29
	C	Adjoint techniques territoriaux	85
Police municipale	A	Directeur de police municipale	0
	C	Agents de police municipale	12
Animation	B	Animateurs	2
	C	Adjoint territoriaux d'animation	7
Sanitaire et sociale	C	A.T.S.E.M	0
Culturelle	A	Bibliothécaires	2
	B	Assistants de conservation territoriaux	1
	C	Adjoint territoriaux du patrimoine	3
EMPLOIS PERMANENTS - TOTAL			206

III. Les axes prioritaires en matière de Ressources Humaines pour 2024

1. Les actions de formation tout au long de la carrière :

Le budget formation prévu pour 2024 est de 39 000 € en plus de la cotisation versée au CNFPT (0,9% de la masse salariale). Le maintien de ce budget, malgré un contexte maussade est primordial pour permettre de continuer à se professionnaliser.

Il se décompose de la façon suivante :

* 26 000 € pour les formations générales.

* 8 000 € pour les formations hygiène et sécurité.

* 5 000 € pour les formations obligations des agents de police municipale.

Le plan prévisionnel de formation 2024 comporte les axes prioritaires suivants :

→ Un accompagnement au management, formations en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle organisation et la définition des processus décisionnels qui en découlent. Ces formations seront proposées en intra, sur-mesure aux besoins de la collectivité et montées en partenariat avec le CNFPT.

→ Des formations de perfectionnement aux divers logiciels métiers de la collectivité sont prévues.

→ Conformément à la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, le plan de formation spécifique hygiène et Sécurité (Habitations électriques, CACES, Permis...) sera déployé.

→ Dans le cadre du suivi des agents SST, des formations initiales et des recyclages sont programmées.

2. L'organisation et l'aménagement du temps de travail

La durée effective du travail dans la commune a été fixée à 1607h depuis le 1er juin 2021 (loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique).

Un logiciel de gestion des absences a été testé en 2022 et déployé en 2023. La fin de mise en production s'achèvera avec la direction des services techniques début 2024.

Fin septembre 2023, dans la poursuite de l'optimisation du fonctionnement des services municipaux, une réflexion autour de l'organisation générale de la Collectivité a été menée et certains ajustements ont été rendus nécessaires. Les cycles de travail des directeurs seront portés à 39 heures sur 5 jours au 1^{er} janvier 2024.

3. La Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) :

La gestion rigoureuse des emplois, des effectifs et des compétences est un des facteurs d'optimisation de la masse salariale, dans laquelle toute l'équipe de direction est pleinement engagée.

La ville de Châteaurenard poursuit sa politique d'accompagnement des jeunes vers le monde du travail. Dans cette optique, le recours à l'apprentissage sera maintenu sur les besoins définis par les services. Les employeurs publics étant tenus de s'acquitter des frais d'apprentissage en fonction du niveau de diplômes préparés, ce montant est estimé à 1500 € pour l'année 2024.

Par ailleurs, le recours aux dispositifs Parcours Emplois Compétences, s'il est maintenu par l'Etat, ainsi que l'accueil de jeunes en Service Civique Volontaire continuera d'être encouragé. Actuellement, 1 jeune en service civique est accueilli et 3 jeunes bénéficient d'un parcours emploi compétences au sein de la collectivité.

4. L'attractivité et l'intégration :

Dans l'objectif de développer la « marque employeur » de la collectivité, la direction des ressources humaines et la direction de la communication continuent leur réflexion sur des outils visant à assurer l'attractivité des offres d'emplois et la meilleure intégration des nouveaux agents : livret d'accueil, « Brev RH » commentant l'actualité réglementaire.

L'assureur du « risque prévoyance » a résilié le contrat avec la collectivité au 31/12/23. Ce dernier était profitable à une centaine d'agents.

Afin de ne pas léser le personnel communal et en attendant de la réforme qui rendra cette couverture de risque obligatoire au 1^{er} janvier 2025 dans la Fonction Publique Territoriale, il est proposé de soutenir financièrement les agents qui souhaiteront souscrire à un contrat individuel de prévoyance labellisé, c'est-à-dire remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités.

Ce soutien financier se traduirait, comme pour le risque santé (mutuelle), par une participation modulable de l'employeur.

5. La valorisation du mérite :

Comme chaque année depuis la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) en 2017, une enveloppe dédiée au Complément Indemnitaire Annuel sera prévue au budget du personnel. Cet accessoire de rémunération permet de récompenser les agents sur leur engagement professionnel et sur leur investissement dans différents projets de la commune ou sur des actions spécifiques réalisées avec brio.

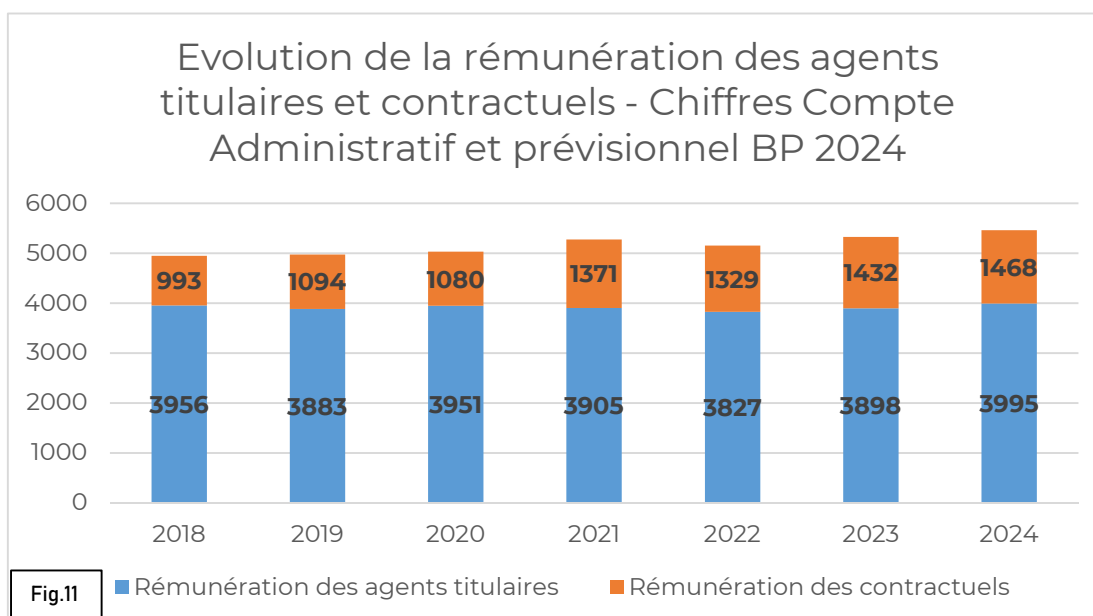
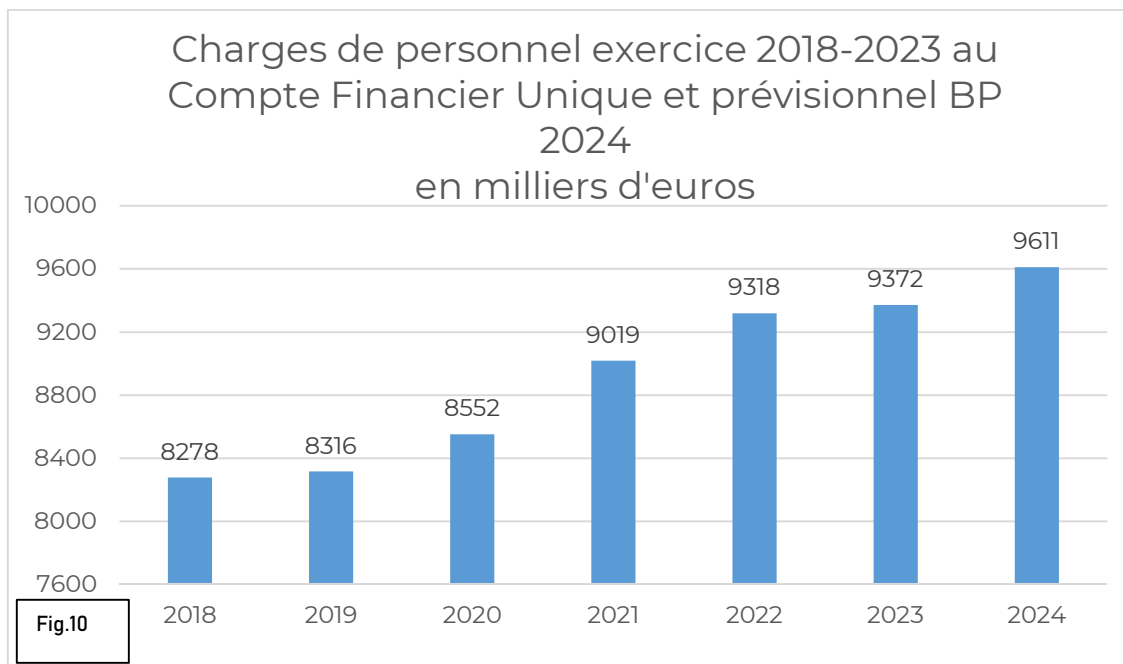
6. La qualité de vie au travail :

Une bonne connaissance des risques professionnels, des facteurs d'usure et des métiers pénibles est une première étape indispensable à la mise en œuvre d'une politique de santé au travail efficace. Une attention particulière sera portée aux conditions de travail des agents dans une démarche de prévention. Ce travail est effectué tout au long de l'année en étroite collaboration avec le centre de gestion des Bouches du Rhône.

7. Le dialogue social :

Depuis le 8 décembre 2022, les instances de dialogue de la Fonction Publique Territoriale ont été renouvelées au travers des élections professionnelles. Les représentants du personnel siègent au sein du comité social territorial. Ils travaillent actuellement avec la direction des ressources humaines sur une hypothèse d'un rechargement supplémentaire de titres restaurants.

La Direction des Ressources Humaines a engagé les « dialogues de gestion » auprès des directeurs et les « RH café » auprès des agents. Ces moments de travail et d'échanges, indispensables à la transversalité, se poursuivront sur 2024.



B.2. La gestion des dépenses courantes

B.2.1. L'action sociale

Au titre de l'année 2023, le CCAS a bénéficié d'un soutien financier de la part de la Commune de 764 667€, dont 19 000€ d'aide exceptionnelle pour la réservation de berceaux à la crèche « les petits chaperons rouges ». Cette subvention a augmenté ces dernières années afin de faire face notamment aux demandes croissantes des personnes en précarité, aux évolutions salariales réglementaires (Ségur, référent santé, évolution du point d'indice,...), à l'augmentation des coûts des fluides, de l'alimentaire mais également pour offrir davantage de places en crèche en direction de la population (réservation de berceaux à partir de septembre 2023).

Pour l'année 2024, il est proposé de verser au CCAS la somme de 810 667€ (+6.01%), dont 778 167€ de subvention de fonctionnement et 32 500€ d'aide exceptionnelle pour la réservation des berceaux en crèche. Cette participation va permettre au CCAS, de répondre à ses missions auprès des personnes âgées, des tout-petits et des citoyens en difficulté sociale. L'augmentation permettra notamment de couvrir les frais liés à la réservation de berceaux pour l'ensemble de l'année 2024 et de faire face aux nouvelles évolutions réglementaires et statutaires imposées par le gouvernement qui incombent aux collectivités locales et établissements publics.

En outre, la Ville va attribuer une aide financière (35K€) à l'Espace de Vie Sociale, porté par Famille Rurale, pour l'animation et la création de liens sociaux pour les habitants du quartier Roquecoquille et ses alentours.

B.2.2. L'action culturelle

Post période de COVID, l'usage de l'espace culturel et festif progresse notamment en faveur de programmations artistiques. La Ville développe les partenariats de co-réalisations et la Scène de Musiques Actuelles *Les Passagers* propose davantage de dates de spectacles. Suite au succès de la semaine des traditions provençales, le public scolaire plébiscite une reconduction d'édition en 2024.

De son côté, la médiathèque a enregistré une hausse de fréquentation, grâce à la mise en place d'un programme d'activités renouvelé.

B.2.3. La politique foncière

La Ville entend continuer ses engagements dans la lutte contre l'habitat indigne, l'animation de l'OPAHRU, le permis de louer. Dans le cadre du renouvellement du contrat de mixité sociale et des ambitions fortes de l'Etat en terme de création de logement sociaux, la Commune va subir sur une période triennale un fort prélèvement SRU. Ainsi en 2024, le montant prévisionnel passe de 0€ en 2023 à 280K€. Ce montant prévisionnel est réduit du reliquat de dépenses déductibles 2022 de 267K€.

B.2.4. Proximité et entretien de l'espace communal

L'entretien des artères et espaces verts de la Ville est une des priorités de la municipalité.

L'association ATOL, association de réinsertion, avec qui, la Ville travaille depuis quelques années, sera à nouveau sollicitée en 2024. En effet, l'intervention, de cette dernière au côté des équipes municipales permet de faire de la Ville un lieu de vie agréable, fleuri et propre, avec l'objectif de maintenir la 3^{ème} fleur du label Villes et Villages Fleuris.

De plus, l'entretien et la valorisation du vallon de la Roquette et de l'espace arboré du château et de sa colline, permet d'offrir aux familles un jardin en ville, un lieu de balade et de détente arboré et préservé.

B.2.5. La communication, l'évènementiel et le développement économique

L'année 2024 sera une année de confortement des actions déjà engagées. En effet, il est décidé de reconduire les grands événements récurrents (Marché de Noël, Journées des traditions provençales, Descente urbaine, Fête médiévale, American Fox Festival...).

Nul besoin donc de créer de manifestations nouvelles, l'objectif étant de préserver la qualité de celles existantes tout en maîtrisant les contraintes budgétaires qui s'imposent à nous.

Concernant la communication, la volonté municipale est de consolider son développement digital et tous autres supports qui facilitent une communication en temps réel avec ses administrés pour une pratique simplifiée de la vie démocratique de notre cité.

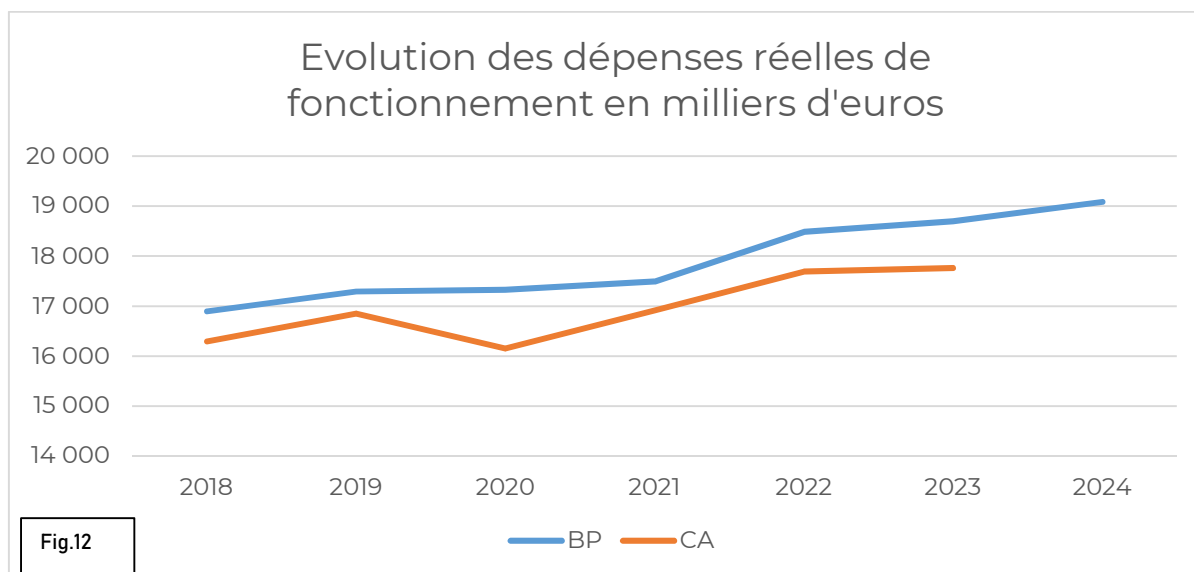
B.2.6 Gestion des fluides et transition écologique

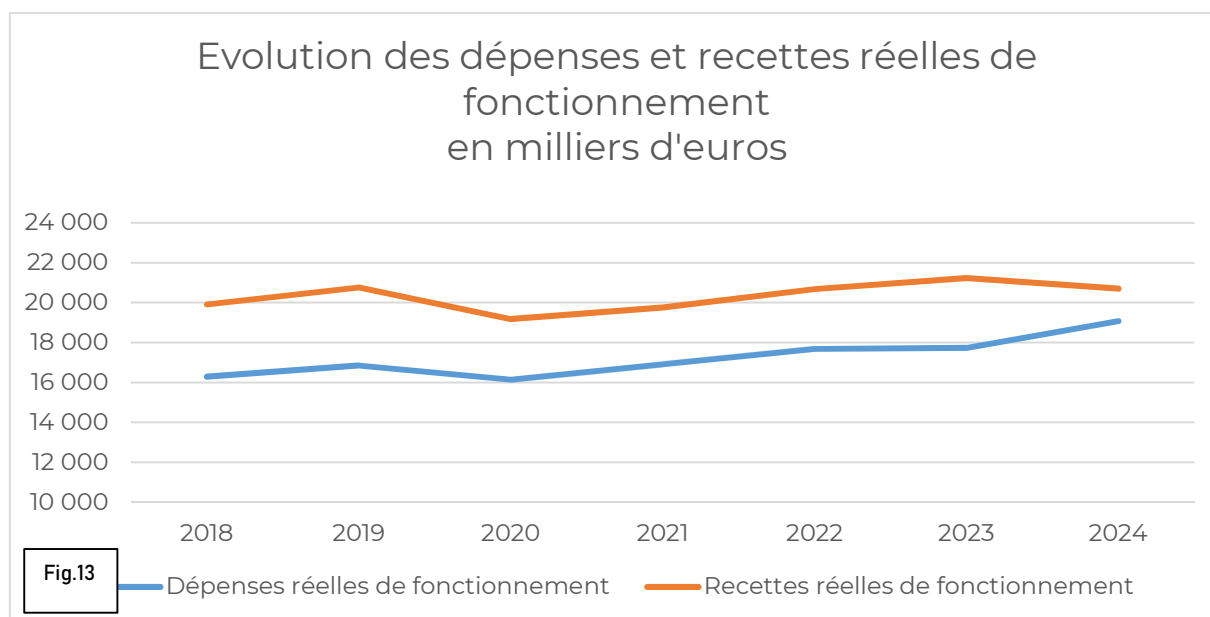
Comme constaté en 2023, la démarche d'économie et de réduction des coûts engagée à travers, entre autres, l'extinction de l'éclairage public, la nuit, les réductions de consommations de nos bâtiments municipaux, a permis de contenir l'augmentation des fluides.

Dans cette logique, l'équipe municipale souhaite maintenir le cap et prévoit un budget de dépenses en hausse par rapport au réalisé afin de tenir compte d'éventuelles augmentations tarifaires.

B.2.7 Participation au monde associatif

La Commune souhaite conserver le dynamisme des associations sur son territoire. La Commune s'est dotée d'un logiciel spécifique qui permettra désormais de valoriser également les coûts annexes supportés par la Ville (mise à disposition de salles, fluides, entretien des locaux...) et d'offrir un meilleur suivi. Cette année encore, la municipalité a décidé de maintenir le niveau de l'enveloppe allouée aux associations.





Bien que maîtrisées, les dépenses réelles de fonctionnement vont progresser, face à l'inflation et à l'application de la pénalité SRU, au même rythme que les recettes réelles de fonctionnement, afin de préserver l'épargne brute.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont conditionnées par l'épargne brute dégagée de la section de fonctionnement, les subventions qu'il est possible d'obtenir auprès de nos partenaires institutionnels, ainsi que l'emprunt.

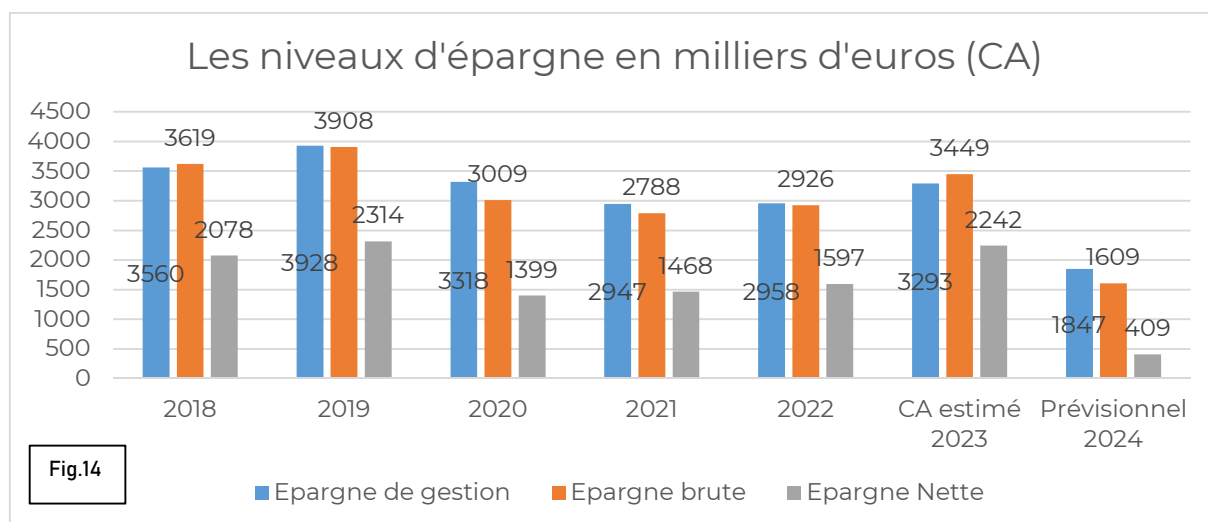
A.1. L'épargne brute d'exploitation

En finances locales, il est recommandé d'avoir un taux d'épargne brute supérieur à 5% (comparaison entre l'épargne brute / recettes réelles de fonctionnement).

Sur l'année 2023, le taux d'épargne brute prévisionnel (hors résultat exceptionnel), estimé est de 15% pour un montant d'épargne brute prévisionnelle de 3 064K€.

Comme nous venons de le voir, les contraintes financières 2024 nous obligent à estimer une épargne brute prévisionnelle (hors résultat exceptionnel) de 1 642K€ soit un taux d'épargne brute de 8%.

Cette prévision permet, malgré tout, de rester au-dessus des recommandations.



A.2. Les subventions d'investissement

Comme cela est fait habituellement, la Commune favorise des programmes d'investissement pour lesquels des subventions sont envisageables.

A ce titre, la Commune examine plusieurs dispositifs pour financer ses projets sur l'année 2024.

Auprès du Conseil Départemental, l'équipe municipale négocie le contrat de développement et de transition énergétique. Le dispositif finançant les travaux de proximité sera reconduit, ainsi que ceux permettant l'extension de la vidéo protection, le développement des projets de performance énergétique, comme l'acquisition de véhicule électrique ou encore la modernisation de l'éclairage public communal, au titre du dispositif air énergie climat.

En outre, les subventions auprès de la Région, de l'Etat et des autres partenaires connus sur la Ville seront également sollicitées.

Enfin, des financeurs tels que la Caisse d'Allocations Familiales ou encore l'Agence Nationale du Sport seront également partenaires de la Commune.

La construction du budget est bâtie sur le constat que les financeurs sont confrontés aux mêmes difficultés financières macroéconomiques que la Commune et, qu'à ce titre, les aides allouées pourraient être moins significatives que par le passé.

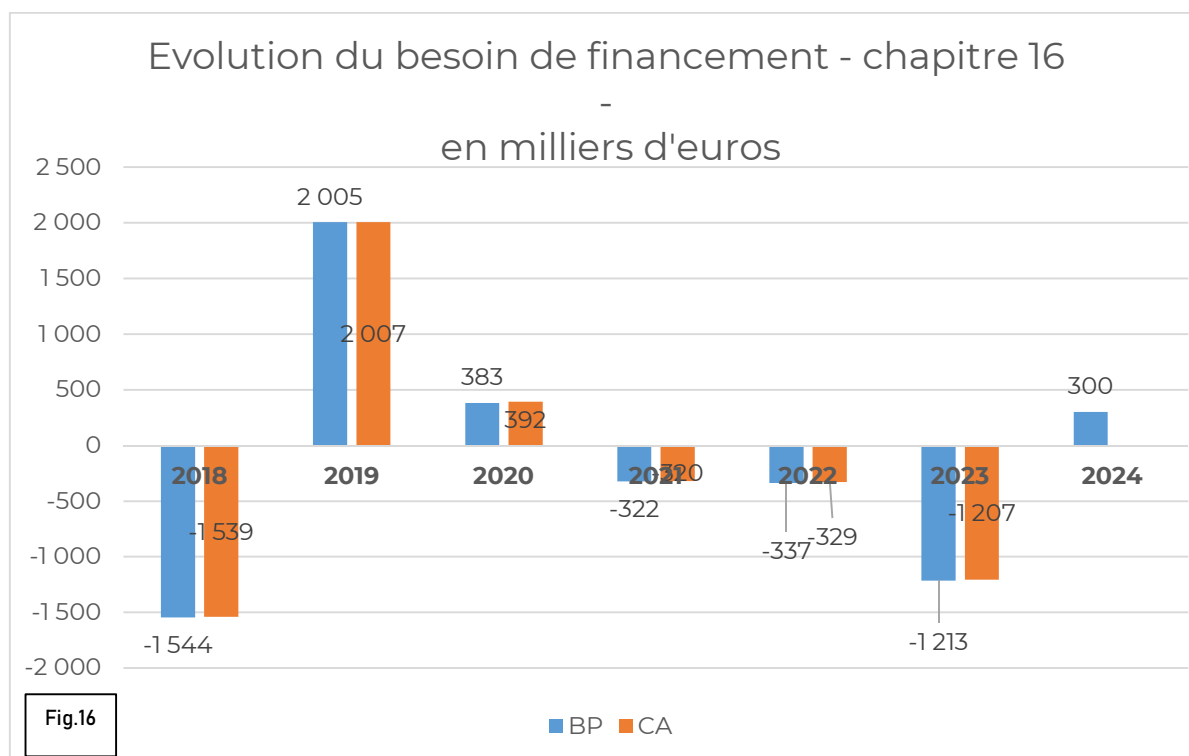
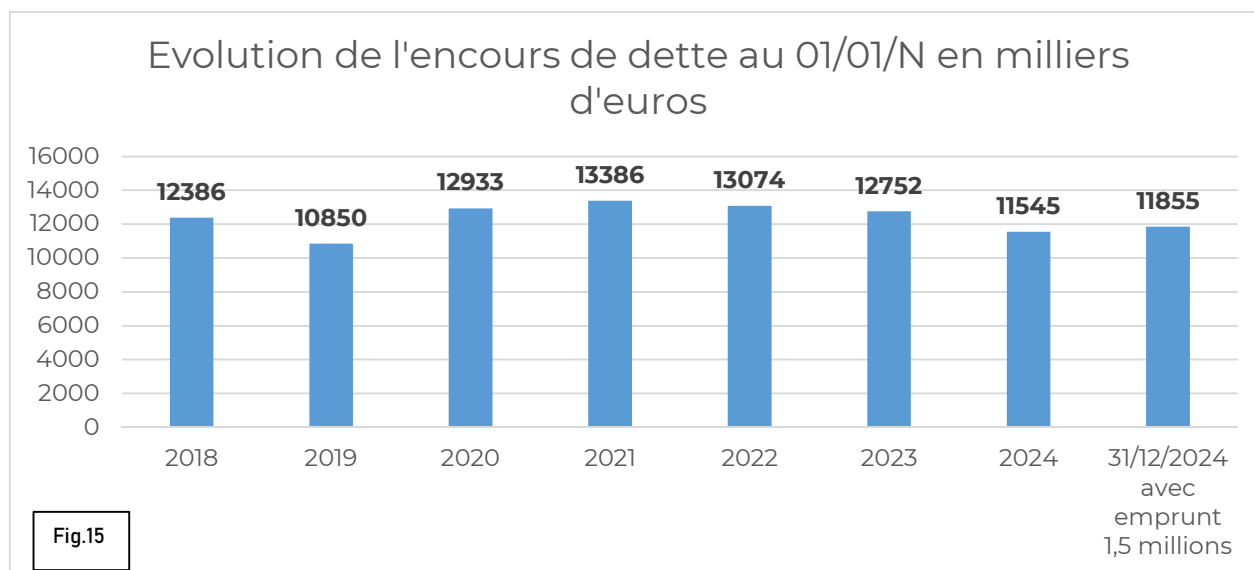
A.3. L'emprunt

La capacité de désendettement ou ratio de solvabilité correspond au rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. Il s'exprime en nombre d'années. L'on considère qu'à partir de 8 années, ce ratio commence à être en zone médiane au niveau du risque d'endettement.

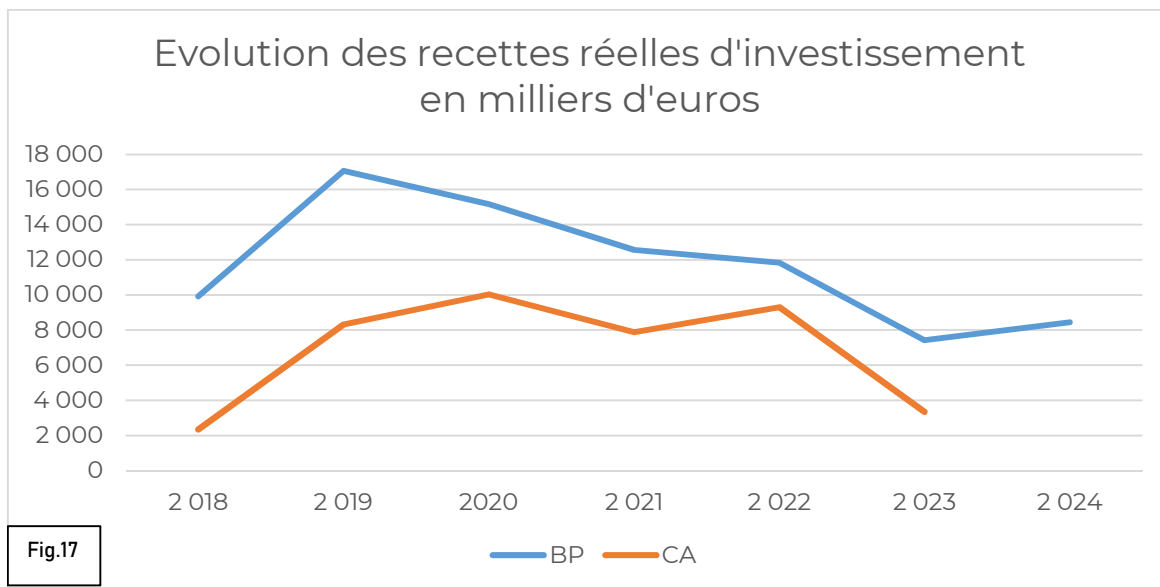
Le taux d'endettement par habitant est estimé au 31/12/2023 à 682.13€. Ce taux, en baisse, se situe en deçà du ratio de la strate démographique (800 €/hab.).

La volonté municipale est d'agir sur le niveau d'endettement de la Ville, tout en permettant la réalisation des projets planifiés sur l'année 2024. Aussi, la Ville envisage de recourir à l'emprunt. A ce stade de la préparation budgétaire, le besoin de financement de la section d'investissement est estimé à 1 500 000€.

Le taux d'endettement par habitant serait alors estimé au 31/12/2024 à 700.44€.



L'évolution du besoin de financement met en exergue le rapport entre le capital de la dette à rembourser et la dette contractée, sur l'année. Ainsi, l'on observe que depuis 2020, l'endettement net est négatif, ce qui démontre le désendettement de la Commune sur cette période. L'emprunt 2024, à hauteur de 1M500€, viendrait augmenter l'endettement actuel de 300K€.



B. Les dépenses d'investissement

Comme évoqué précédemment, la volonté municipale est de s'inscrire dans une vision d'investissement et de programmation pluriannuelle. Après trois années d'investissement soutenus dans toutes les politiques publiques, l'équipe municipale a décidé de prévoir une campagne d'investissement, en 2024, dont le volume financier est moins important, au profit de la capitalisation de l'épargne brute et de l'autofinancement en prévision des deux dernières années de mandat, qui verront la réalisation des grands projets.

B.1. Des projets transversaux et durables

Dans la continuité des engagements pris à travers le dispositif Cit'ergie, la Commune va en 2024 réaliser plusieurs actions de transition énergétique.

Réseau de chaleur :

Réalisation des études et missions préalables au déploiement des réseaux de chaleur et/ou de froid sur le territoire de la collectivité.

Les prestations à réaliser en tranche ferme sont :

- Étude d'opportunité approfondie sur l'ensemble du territoire ou un périmètre choisi,
- Étude de faisabilité localisée pour la création d'un réseau de chaleur ou de froid,

Ces études permettront de faire émerger un plan d'actions opérationnelles pour la création d'un réseau de chaleur et de froid, alimenté en priorité par la géothermie.

La tranche conditionnelle déterminera le mode de réalisation/gestion : marché global de performance ou contrat de concession.

Travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux :

Suite aux travaux de réparation du système de chauffage de l'espace culturel et festif de l'étoile, la municipalité souhaite optimiser l'équipement pour le rendre plus performant énergétiquement. C'est pourquoi, sur la base des audits énergétiques, il est envisagé des travaux structurants.

Modernisation de l'éclairage public :

Comme effectué à travers la phase 1 et la phase 2 de modernisation de l'éclairage public, le passage à la technologie LED sera programmée, avec l'acquisition de matériel à Haute Performance Energétique, permettant des économies d'énergie et de coût de fonctionnement en baisse.

Plantation d'arbres :

A travers le dispositif, un arbre une naissance, engagé depuis plusieurs années, la Commune entend continuer son engagement dans la végétalisation des espaces naturels pour les générations futures.

Renouvellement du parc de véhicules :

Les véhicules qui vont être renouvelés s'inscrivent dans une logique durable puisque le choix de la Ville se porte sur des véhicules électriques dès que cela est possible, selon les usages et les besoins.

B.2 Les projets fondateurs du mandat

L'ambition de construire une Ville attractive, dynamique et soutenable va se poursuivre en s'appuyant sur un programme de développement maîtrisé dont le déploiement se fait autour des principaux domaines de compétences.

B.2.1. La politique patrimoniale

Restaurer, sécuriser et valoriser le site du Château : En 2024, les travaux de restauration de maçonnerie et de mise en sécurité du public au travers des gardes corps seront exécutés. Les travaux de sécurisation des tranches A, B et C seront ainsi terminés.

En outre, la finalisation de la restauration d'un tableau du peintre Mignard sera effectuée.

B.2.2. La politique sportive

Création d'un centre nautique multifonctionnel :

Ce chantier est un projet phare du mandat. Il va permettre d'offrir aux administrés de Châteaurenard et du territoire, ainsi qu'aux élèves du primaire et du secondaire d'accéder à la pratique des sports nautiques en toute saison. L'année 2024 sera consacrée, à la consultation des entreprises travaux, à la démolition des bassins existants et au démarrage des travaux de construction.

Mise aux normes et travaux d'accessibilité du complexe sportif Coubertin :

Des travaux de conformité et de mise en accessibilité PMR du complexe sportif vont être effectués afin d'améliorer l'usage et la pratique sportive du bâtiment.

B.2.3. La politique éducative

Extension de la crèche collective :

La demande sans cesse croissante de places à la Crèche La Marelle, le souhait d'améliorer les conditions d'accueil des enfants ainsi que l'arrêté du 31 août 2021, conduisent la Commune, à étudier le réaménagement des locaux actuels et la construction d'une extension neuve sur le terrain de l'actuelle crèche. Cet arrêté du 31 août 2021 indique une date butoir de mise en conformité à septembre 2026. Le projet comprend donc dans un premier temps, la création d'une extension neuve et en deuxième temps le réaménagement des locaux intérieurs avec une redistribution des destinations.

A l'issue des travaux, l'actuelle crèche sera restructurée et permettra d'accueillir 73 enfants de 0 à l'entrée en école maternelle (68 places en crèche collective et 5 places en crèche familiale). A ce jour 63 enfants sont accueillis.

Parmi les principaux travaux à réaliser, il s'agira d'améliorer les points suivants : entrée distincte pour chaque section, sections non traversantes, espaces de change dédiés à chaque section, mise en place de visio-phones, augmentation du nombre de m2 disponibles par enfant. Ces travaux seront effectués en 2024 et 2025.

Création d'un accueil de loisirs municipal :

Afin d'offrir un accueil de loisirs adapté, aux enfants de la Commune, la municipalité a fait le choix de le répartir sur deux sites. L'accueil des 6-10 ans, s'effectuera dans l'enceinte du centre nautique, à proximité du complexe Coubertin, pour une capacité pouvant aller jusqu'à 110 enfants. Pour cela, des travaux d'aménagement vont être effectués, tel que la dépose de l'installation existante des vestiaires pour aménager un espace de restauration et d'activités. Son ouverture est prévue pour les vacances d'Avril 2024.

L'accueil des 3-5 ans, quant à lui, se fera sur le site du jardin de la marseillaise, à proximité du bâtiment du service jeunesse. L'année 2024, sera dédiée à la viabilisation de l'espace (suite à la démolition en cours), à la consultation des entreprises de travaux pour un démarrage fin 2024. Ce deuxième site pourra accueillir une soixantaine d'enfants et ouvrira ses portes au deuxième semestre 2025.

La rénovation et la modernisation des établissements scolaires :

La Commune continuera sur 2024, d'investir afin de moderniser les équipements d'enseignement et les mobiliers. Des travaux de traitement d'humidité et de conformité seront effectués à l'école Gabriel Péri et Pic Chabaud, entre autres.

B.2.4. La politique foncière et aménagement du cadre de vie

Aménagement du quartier Gare :

Les travaux de viabilisation des futurs îlots du quartier gare seront achevés.

Le permis de construire devrait être délivré lors du 2^{ème} trimestre 2024 et la pré-commercialisation lancée à la même période.

La cession définitive du terrain, acquit sur le budget du quartier gare devrait être cédé courant du 3^{ème} trimestre.

Revitalisation du centre ancien :

Diverses cessions vont être effectuées, en centre ancien, avec, notamment la cession 33 rue Jentelin et la cession de l'îlot calade.

La campagne de subventions pour l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat va continuer, dont une participation financière pour l'îlot pensionnaire.

Plan Local d'Urbanisme :

Concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme, une étude hydraulique liée au risque de débordement du REAL sera conduite par le SMAVD et financée à 50% par TPA. La commune va finaliser le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui établit les orientations d'aménagement programmées (OPA) et la rédaction du règlement du PLU.

B.2.5. La politique de développement économique

Participation à la SPL Grand Marché de Provence

La Commune continuera à verser sa participation à la SPL Grand Marché de Provence, outil d'aménagement du projet Grand Marché de Provence, comme cela est prévue par la concession cœur de MIN. En outre, dans l'optique d'une délégation de service public, du HUB Grand Marché de Provence, la SPL va être mandatée pour réaliser les études préalables demandées par les services de l'Etat.

B.2.6. Proximité et aménagement de l'espace public

Une campagne de réfection annuelle des routes et chemins ruraux communaux sera effectuée, comme chaque année. L'entretien et l'investissement de proximité sera effectué avec l'abaissement des trottoirs, les reprises ponctuelles de bordures et de trottoirs, îlots, murets.

Des aménagements de dispositifs sécuritaires de type chicanes seront effectués sur le chemin de l'oratoire, comme la reprise de revêtement chemin des Dortes.

La campagne annuelle de signalisation routière horizontale et verticale sera portée par la Commune.

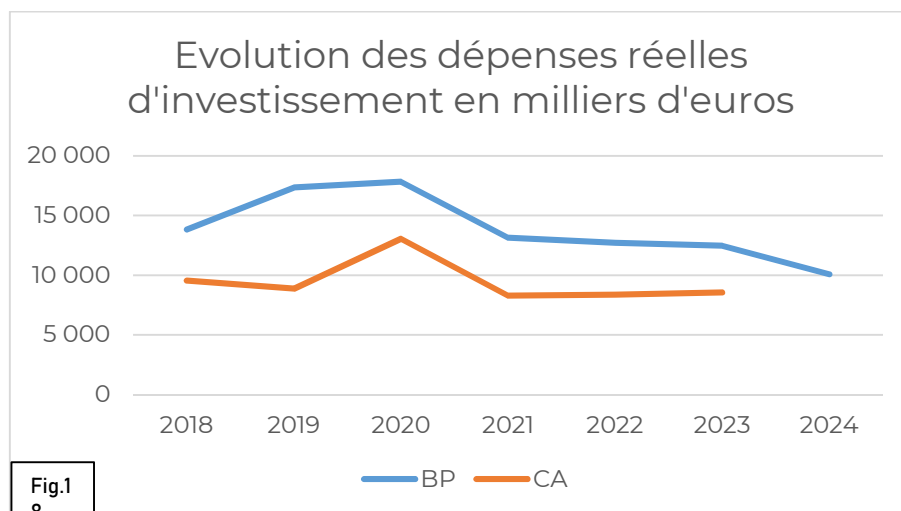
Enfin, des travaux de génie civil seront menés pour effectuer la mise en place, de conteneurs enterrés.

B.2.7 La politique sécuritaire

En vue d'améliorer et de renforcer la sécurité, plusieurs projets ont été prévus, tels que le renouvellement de caméras vétustes et le développement du système existant. Cette extension permettra de s'adapter aux problématiques récurrentes liées à la sécurité (dégradations, incivilités) que l'on peut rencontrer dans des lieux de la Commune. De plus, ce développement permet de protéger les nouveaux quartiers en assurant une surveillance dissuasive liée à la présence des caméras.

Les secteurs prioritaires seront, le relais du Château, la gendarmerie, le rond-point des médaillés militaires, le cimetière.

Enfin, les lieux d'accueil du public tels que le service urbanisme, les services techniques, le CCAS, le Quai et la médiathèque, seront équipés de système de sécurisation.



B.3. La programmation pluriannuelle

Les Autorisations de Programme en cours, vont être réajustées, afin de tenir compte, d'une part de l'évolution du phasage des chantiers, et d'autre part des évolutions de coût des projets.

Deux nouvelles autorisations de programme vont être créées.

La première concerne la création d'un accueil de loisirs sans hébergement et la seconde concerne les travaux de mise en conformité et d'extension de la crèche municipale.

Budget	Libellé du programme	Année de fin de l'AP	AP votée en 2023	CP nouveaux votés en 2023	Mandats avant 2023	Mandats 2023	Reste à investir au 31/12/23
Principal	Réhabilitation du Château	2024	1 152 626.00€	512 891.46€	366 897.74€	506 736.41€	278 991.85€
Principal	Opération Gare*	2024	2 220 262.00€	393 348.00€	481 353.33€	368 962.46€	1 369 946.21€
Principal	Aménagement du coeur de MIN	2027	16 073 731.20€	429 986.00€	644 978.16€	429 985.08€	14 998 767.96€
Principal	Création d'un centre nautique multifonctionnel**	2026	12 948 000.00€	960 000.00€	0.00€	430 610.74€	12 517 389.26€
Principal	Mise en conformité accessibilité du complexe Coubertin	2024	350 000.00€	30 000.00€	0.00€	22 133.28€	327 866.72€

*Opération Gare : le montant de l'autorisation de programme sera revu à la baisse en 2024, le projet ayant évolué.

** Création d'un centre nautique multifonctionnel : le montant de l'autorisation de programme va être revu lors du vote du budget primitif 2024.

L'autorisation de programme pour la création d'un accueil de loisirs sans hébergement s'élèvera à 2M€ et sera répartie sur deux années budgétaires.

Celle pour la mise en conformité et l'extension de la crèche représentera un volume financier de 513K€, répartie sur deux années budgétaires.

PARTIE V : CONCLUSION

En conclusion de ce rapport d'orientation budgétaire, il est évident que la Commune est confrontée à un contexte économique tendu et soumis à des contraintes nationales importantes qui nécessite un subtil équilibre entre rigueur financière et ambitions d'investissement. La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 nous oblige donc à faire preuve de prudence financière et de contrôle des dépenses. C'est ce que nous faisons en recherchant des opportunités d'économie, sans compromettre la qualité du service public tout en gardant le fil conducteur de la transition écologique.

Un des piliers fondamentaux de l'approche budgétaire de la Municipalité demeure la volonté de ne pas augmenter les impôts locaux. Conscients des réalités économiques de nos administrés, nous souhaitons ainsi préserver leur pouvoir d'achat. Cette décision, bien que parfois difficile à prendre, compte tenu des défis auxquels nous sommes confrontés, renforce notre engagement envers une fiscalité locale plus juste.

La Municipalité, dans son ensemble, fait preuve d'une conscience aigüe des défis qui se présentent à nous. Que ce soit sur le plan environnemental, social ou économique, nous sommes déterminés à anticiper les changements et à y répondre de manière proactive. C'est en ce sens que nous donnons des orientations claires aux services municipaux dont l'engagement et la créativité sont des atouts majeurs dans la recherche d'efficacité et d'innovation. Pour relever les challenges de demain nous avons besoin d'une administration municipale agile, réactive et soucieuse de la qualité des services rendus à la population.

Nous restons déterminés pour faire face aux défis de notre temps avec le souci de préserver une gestion financière saine et responsable et avec la conviction que notre action collective contribuera à renforcer le lien social, à améliorer la qualité de vie des châteaurenardais et à laisser aux prochaines générations une Commune où il fait bon vivre.

I. ANNEXES

Ratios règlementaires Chiffres BP.

Ratios / Année	2018	2019	2020	2021	2022	BP +DM 2023	Moyenne strate 2022 (source impots.gouv.fr) Commune de 10000 à 20000 Habs
1. Dépenses réelles de fonctionnement / population	1013	1070,4	1065,6	1076	1123.43	1104,8	1277
2. Produit des impositions / population	467	483,09	483,43	535,46	536.23	556,73	597
3. Recettes réelles de fonctionnement / population	1142	1214,8	1415,6	1376,2	1335.44	1351,2	1410
4. Dépenses d'équipement brut / population	720	757,73	508	519,02	489.11	620,57	361
5. En cours de la dette / population	775	685,32	797,47	804,11	794.58	682,13	800
6. Dotation globale de fonctionnement / population	130,82	130,53	125,2	125,62	124.13	122,00	176
7. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	50,84 %	49,08 %	49,97 %	51,56 %	50.46%	50,34%	59,52%
9. Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	97,14 %	95,97 %	82,01 %	84,09 %	90.17%	87,04%	90,71%
10. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	63,04 %	62,38 %	35,92 %	37,71%	36.62%	45,93%	25,60%
11. En cours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	67,84 %	56,42 %	56,34 %	58,43%	59.50%	50,48%	56,74%